



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.059/C

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRUNOY

SEANCE DU 23/09/2025

LE MARDI VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFOUS

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRUNOY

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et L103-6,

VU la délibération n° 16.54/C du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération n° 19.006/C du Conseil Municipal en date du 15 février 2019 portant création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR),

VU la délibération n°21.011/C du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n° n°22.070/C du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022 prescrivant la modification n°1 du PLU,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Brunoy approuvé et révisé,

VU le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 2019-2030 de la Ville de Brunoy,

CONSIDERANT les objectifs de la modification du Plan Local d'Urbanisme tels que définis dans la délibération de prescription de la modification du 13 octobre 2022 susvisée :

- faire évoluer les trois Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) du Centre-Ville, du front bâti de l'ex RN6 et des coteaux de l'Yerres (secteurs UPc et UPcr) en Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou en règlements spécifiques,
- réajuster et adapter les OAP existantes,
- ajuster certains points du règlement et du plan de zonage afin d'en améliorer la mise en application et de corriger quelques erreurs matérielles,

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRUNOY

CONSIDERANT que, compte-tenu des objectifs de la modification, celle-ci est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement, qu'il a donc été réalisé une évaluation environnementale suivant l'avis de la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Ile-de-France du 18 juin 2024 confirmé le 25 septembre 2024,

CONSIDERANT que la délibération de prescription de la modification du 13 octobre 2022 susvisée a approuvé les modalités de la concertation suivantes :

- parutions d'articles dans le magazine municipal après chaque étape de l'élaboration du document ainsi que sur le site internet de la Ville,
- mise à disposition d'un registre d'observations destiné à recueillir par écrit aux jours et heures d'ouverture de la mairie les remarques des habitants, associations locales et autre personne concernée dès la publication de la délibération de prescription,
- mise à disposition d'un dossier comprenant les différentes pièces validées du projet de PLU,
- organisation d'expositions publiques,
- tenue d'échanges et d'ateliers d'informations,

CONSIDERANT les dispositions effectivement mises en place durant toute la phase de concertation :

- communication d'une information continue dans le magazine municipal « Un Mois en Ville » au fil des mois,
- communication numérique régulière sur le site internet de la ville et les réseaux sociaux,
- Tenue de trois balades urbaines dans les trois périmètres d'attente pour faire un état des lieux de ces secteurs,
- tenue de trois ateliers participatifs organisés dans des lieux proches des trois périmètres d'attente afin de réfléchir au devenir de ces quartiers et à la mise en place de règles,
- réunion de restitution de la concertation et organisation d'une exposition de présentation sur le travail mené pendant ces mois de concertation,
- mise à disposition d'un registre de concertation du public en Mairie afin de recueillir les observations et propositions du public,

CONSIDERANT le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il apparaît ainsi que les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription de la modification du 13 octobre 2022 susvisée ont bien été mises en œuvre et ont fait l'objet de la publicité nécessaire pour permettre la participation du public ; que ces différents moyens ont permis d'informer les habitants et de recueillir les avis et remarques,

CONSIDERANT qu'en fonction du délai de réponse de la MRAe et des Personnes Publiques Associées pour rendre leurs avis sur le dossier, une enquête publique sera organisée,

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRUNOY

CONSIDERANT qu'au terme de la concertation, il convient de tirer le bilan de celle-ci,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

29 Voix Pour, 2 Voix Contre, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : TIRE le bilan de la concertation préalable tel qu'annexé à la présente délibération conformément à l'article L 103-6 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 : DIT que le bilan de la concertation sera joint au dossier de modification soumis à enquête publique.

ARTICLE 3 : PRECISE que conformément aux articles L153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU sera notifié pour avis:

- aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme;
- à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime;
- aux communes limitrophes;
- à leur demande, aux personnes publiques mentionnées à l'article L132-13 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRUNOY

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/09/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.059/C

Objet de l'acte : BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRUNOY

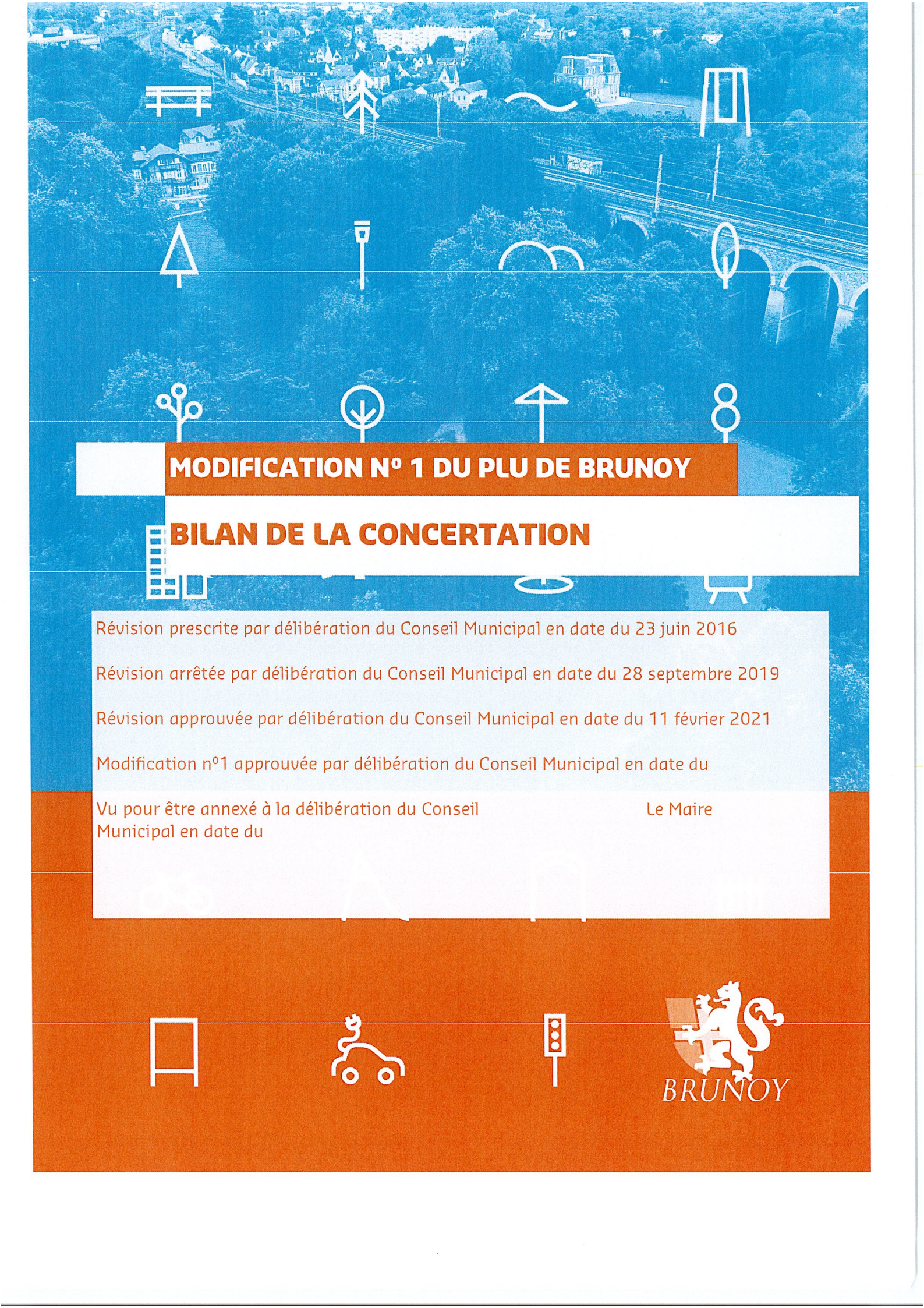
Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250923-BRU_DE_25088_1-DE

Date de l'acte : 23/09/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25088_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2025



MODIFICATION N° 1 DU PLU DE BRUNOY

BILAN DE LA CONCERTATION

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2019

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2021

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du

Le Maire



SOMMAIRE

1. Contexte de la concertation	4
1.1. Le contexte de la modification n°1 du PLU	4
1.2. La démarche de concertation	4
2. Déroulé de la concertation	5
2.1. Parution d'articles dans le magazine municipal	5
2.2. Parution d'articles sur le site internet de la Ville	9
2.3. Newsletter	18
2.4. Publication sur les réseaux sociaux (Facebook)	19
2.5. Registre et dossier mis à disposition	27
2.6. Tenue d'échanges et d'ateliers d'information	27
2.6.1. Les balades urbaines	27
2.6.2. Les ateliers participatifs	33
2.7. Exposition	35
2.8. Café Urba	47
3. Conclusion	48

1. Contexte de la concertation

1.1. Le contexte de la modification n°1 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Ville de Brunoy a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2021. Il s'applique à la totalité de son territoire municipal.

A ce jour, ce document n'a fait l'objet d'aucune évolution.

La présente modification est motivée par deux objets principaux :

- 1) La suppression des 3 périmètres d'attente de projet global d'aménagement (PAPAG) définis dans le PLU révisé, conformément à l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme : les Coteaux de la vallée de l'Yerres, la RN6 et ses abords et le Centre-Gare. Etablis pour une durée de 5 ans maximum conformément au Code de l'urbanisme, ces PAPAG arrivent à échéance en février 2026. Les études attendues ont été réalisées et permettent la levée de ces PAPAG, ainsi que l'élaboration d'un règlement adapté, ainsi que d'un zonage ou d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) le cas échéant ;
- 2) Le bilan des trois premières années de fonctionnement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a fait apparaître la nécessité de procéder à un ajustement de son contenu principalement lié à :
 - > Diverses évolutions du règlement graphique (zonage) principalement pour corriger des erreurs matérielles ;
 - > Diverses évolutions du règlement écrit pour :
 - prendre en compte des problématiques qui ont pris de l'ampleur en termes d'enjeux au cours des dernières années : prise en compte de l'isolation thermique extérieure, intégration paysagère des appareillages techniques (pompes à chaleur notamment), encadrer l'installation de panneaux photovoltaïques dans la zone patrimoniale notamment, mieux protéger les arbres dans le tissu urbain, lutter contre les îlots de chaleur ;
 - pour corriger des erreurs matérielles ;
 - pour revoir les règles de stationnement très contraignantes et empêchant les extensions dans le tissu pavillonnaire et les projets de réhabilitation dans le centre-ville ;
 - > Une meilleure prise en compte des spécificités des équipements d'intérêt collectif et services publics dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

1.2. La démarche de concertation

Dès le lancement de la procédure de modification n°1 du PLU, la Ville de Brunoy a souhaité associer les habitants à cette évolution nécessaire du document d'urbanisme.

Ainsi, la délibération 22.070/C du 13 octobre 2022 a prescrit la modification n°1 du PLU et définit les modalités facultatives de concertation. Elle prévoit ainsi :

« [...] que le projet de modification suivra les modalités suivantes de concertation du public :

- Parution d'articles dans le magazine municipal après chaque étape de l'élaboration du document ainsi que sur le site internet de la Ville ;
- Mise à disposition d'un registre d'observations destiné à recueillir par écrit aux jours et heures d'ouverture de la mairie les remarques des habitants, associations locales et personne concernée dès la publication de la délibération de prescription et ce, jusqu'à l'arrêt du projet de modification ;
- Mise à disposition d'un dossier comprenant les différentes pièces validées du projet de PLU ;
- Organisation d'expositions publiques ;
- Tenue d'échanges et d'ateliers d'informations. [...] »

Ces mesures de concertation sont par la suite devenues obligatoires suite à la décision de la MRAe en date du 25 septembre 2024 de soumettre la modification n°1 du PLU de Brunoy à évaluation environnementale. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité d'en approuver le bilan.

La loi n'impose aucune règle en matière de concertation, le choix des modalités de concertation revient exclusivement à la commune. Toutefois, il convient de prendre en compte certaines dispositions du législateur et de la jurisprudence administrative relative à l'application de l'article L.103-4 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, les modalités de concertation doivent permettre une concertation effective avec le public en retenant trois critères d'élaboration :

- > le moment de la concertation : celle-ci doit en effet se dérouler suffisamment en amont de la procédure et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles ;
- > la durée de la concertation qui doit être suffisante pour permettre une bonne information de la population ;
- > la mise en place de moyens et de supports permettant de recueillir les avis et les observations du public.

2. Déroulé de la concertation

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet de modification du PLU au fur et à mesure de son avancement.

2.1. Parution d'articles dans le magazine municipal

Dans le courant de l'année 2023, année au cours de laquelle le projet de modification a été élaboré avant sa transmission pour avis à la MRAe le 19 avril 2024, plusieurs articles sont parus dans le magazine municipal « Un mois en Ville ». Des articles de fond, expliquant la démarche et les objectifs de la modification du PLU, ont alterné avec des informations plus succinctes indiquant les dates des différents ateliers de concertation organisés pendant la procédure.

Plan Local d'Urbanisme Les projets

Lors de l'établissement de son PLU, la ville avait identifié trois zones sur lesquelles aucune disposition réglementaire n'avait été arrêtée dans l'attente d'études complémentaires. Ces études étant désormais en cours ou finalisées, la modification de notre PLU peut désormais être engagée et fera l'objet d'une large concertation. Quelles sont les évolutions projetées ? Quelles sont les zones concernées ? On fait le point.

Pour le PLU, l'heure est désormais à la procédure de modification. Cette dernière permettra de faire évoluer le secteur du Centre gare et de l'Orée de Sénart en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) afin d'exprimer la stratégie territoriale de la commune et de définir les intentions d'aménagement. La zone des Coteaux de l'Yverre, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'insu des secteurs protégés au titre du Patrimoine.

OAP DU CENTRE-GARE
Pour ce secteur, l'enjeu est de renforcer la dynamique commerciale, l'emploi et les services, ainsi que l'accès aux transports en commun et aux modes de mobilité doux.

- Créer un pôle intermodal ouvert vers le centre-ville.
- Fluidifier les mobilités et réorganiser la gare routière.
- Réaménager et dynamiser le parvis Est de la gare (création de logements de services, de solutions de stationnement et de continuités piétonnes).
- Concourir à la désimperméabilisation des sols et végétaliser l'espace urbain.

OAP DE L'ORÉE DE SÉNART
Pour cette zone, la ville a pour objectif de la requalifier et d'ouvrir la place de la Pyramide et le front bâti de l'ex RN6 sur la forêt de Sénart.

- Encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services de proximité.
- Favoriser la création de logements adaptés.
- Concourir à la désimperméabilisation des sols et créer des trames végétales.
- Repenser l'aménagement du secteur en lien avec l'axe routier devenant un boulevard urbain.
- Accompagner l'offre de transports en commun.

ZONE DES COTEAUX
Sur ce dernier territoire, l'enjeu est à la fois de protéger le secteur au titre de sa qualité végétale, mais aussi, d'élaborer un nouveau zonage à dominante végétale.

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité.
- Garantir la préservation paysagère et la qualité patrimoniale.
- Définir des règles de constructibilité et proposer des solutions adaptées à ce secteur spécifique.

La modification du PLU Une démarche avec vous !

Soulez-vous de construire la ville avec vous, Brunoy souhaite mettre la participation publique et citoyenne au cœur de la procédure. Ainsi, plusieurs ateliers et temps d'échanges seront organisés dès ce mois de mars. À vos agendas !

Balades, ateliers, échange : la consultation des riverains est indispensable pour favoriser la définition d'un projet de territoire partagé par tous. C'est pourquoi, en plus d'un registre d'observations et d'un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU mis à disposition à la mairie, la commune souhaite venir à votre rencontre pour recueillir vos contributions.

LES BALADES URBAINES...

Samedi 18 mars à 10h
Zone des Coteaux
L'angle rue de Mahiennes rue des Vallées

Samedi 25 mars à 10h
Secteur Centre-Gare
Parvis de la gare

Samedi 1er avril à 10h
Zone de l'Orée de Sénart
La Pyramide

LES ATELIERS PARTICIPATIFS...

Samedi 15 avril
Atelier Secteur Coteaux

Samedi 13 mai
Atelier Secteur Centre-Gare

Samedi 20 mai
Atelier Zone de l'Orée de Sénart

Bienvenue, le lieu et l'heure des ateliers participatifs vous seront bientôt communiqués !

Réunion de restitution
Jeudi 22 juin.

Une question à Nicolas Dohin
Adjoint chargé de l'Urbanisme, de la Qualité urbaine et architecturale et du Patrimoine

Le PLU de la commune connaît sa première modification. Pourquoi est-il important pour la ville de Brunoy d'impliquer les habitants dans cette procédure ?

En tant qu'ilus, nous travaillons à construire une vision dynamique, patrimoniale et environnementale de la ville, mais cette vision ne peut s'écrire seule. La participation des habitants est primordiale pour bâtir une ville qui nous ressemble et qui répond à nos besoins, notamment sur des zones aussi déterminantes. En effet, ces trois secteurs présentent des enjeux déterminants pour faire de Brunoy une ville-spectre, mais aussi, une ville nouvelle, connectée avec son territoire et avec sa nature.

L'Orée de Sénart est une porte d'entrée sur le département de l'Essonne, sur l'agglomération et tout les bassins d'emploi du Sud Francilien, mais aussi sur la forêt. Le secteur des Coteaux, suscite déjà une belle implication des habitants, notre objectif est de poursuivre ces échanges pour définir ensemble un règlement d'urbanisme et spécifique à la préservation du patrimoine vert. Enfin, le secteur du Centre-Gare et Centre-ville est la vitrine entrante de la ville, la porte vers la région capitale, et son attractivité profite à tous. C'est cette ville de demain, ce Brunoy ouvert et dynamique, cette ville verte, qui doit être notre ensemble.

Calendrier

Octobre 2022
Approbation au conseil municipal

Janvier 2023
Ouverture du registre d'observations à la Mairie

Mars - juin 2023
Balades urbaines et ateliers de concertation

Été 2023
Réception des études et réduction du nouveau PLU

Septembre 2023
Arrêt du projet

Janvier 2024
Enquête publique

Mars - avril 2024
Approbation en conseil municipal

Mai - juin 2024
PLU révisé

Source : Un mois en ville n°221, Mars 2023.

* SORTIR *

L'agenda de mars

Mercredi 1^{er} mars
Conférence
À 10h30 à la médiathèque

Mercredi 8 mars
Accrochages
À 10h30 à la médiathèque

Vendredi 10 mars
ROM romantique
À 14h à la médiathèque

De 19h à 20h30 au Trait d'Union

Un nouveau théâtre de Brunoy
À 20h30 au Théâtre de Brunoy

Du 10 au 19 mars
Exposition
« Au fil des couleurs »

Vernissage le 11 mars à 15h
Maison des arts

Samedi 11 mars
Médiathèque
À 10h30 à la médiathèque

Lecture concertée aux Éclats
À 15h30 à la Maison des arts

Mercredi 15 mars
Accrochages en anglais
À 10h30 à la médiathèque

Samedi 18 mars
Exposition
« Au fil des couleurs »

Lecture concertée aux Éclats
À 15h30 à la Maison des arts

Dimanche 19 mars
Contes
À 15h sur l'Esplanade de la médiathèque

Mercredi 22 mars
Exposition
« Au fil des couleurs »

À 15h à la médiathèque

Vendredi 24 mars
Exposition
« Au fil des couleurs »

À 20h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 25 mars
Exposition
« Au fil des couleurs »

À partir de 10h15 à la médiathèque

Lecture concertée aux Éclats
À 15h30 à la Maison des arts

Exposition
Secteur Centre-Gare
À 10h sur le parvis de la gare

Le Printemps des arts
De 14h à 17h
Place de la mairie

Dimanche 26 mars
Conférence
« Au fil des couleurs »

À 15h30 à l'Église Saint-Médard

Jeudi 30 mars
Conseil municipal
À 19h en salle des fêtes

Vendredi 31 mars
Exposition
« Au fil des couleurs »

À 20h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 1^{er} avril
Exposition
« Au fil des couleurs »

À 10h à la Pyramide

Forum Jobs d'été
De 13h30 à 18h en salle des fêtes

Source : Un mois en ville n°221, Mars 2023 – Annonce des différentes balades urbaines

* VALORISER *

* VALORISER *

Nuisibles

Tiques : les bons gestes

La saison des tiques débute en avril et que vous vous trouviez en ville, à la campagne, en forêt, dans un parc ou même dans votre jardin, vous pouvez vous faire mordre. Retrouvez les bons gestes pour éviter une morsure et les symptômes à identifier si vous avez été en contact avec cet acarien.

Les tiques vivent à proximité du sol et n'habitent pas à grimper sur l'herbe ou aux arbres lorsqu'elles sont en quête d'une « proie ». Les périodes mildor tempêtes douces et humidité favorisent leur prolifération, c'est pourquoi il faut particulièrement être vigilant au printemps et en automne.

LES BONNES RÉFLEXES POUR LES ÉVITER

Lors d'une sortie en forêt il est conseillé d'emprunter les chemins tracés et de ne pas marcher dans les sous-bois ou hautes herbes. Pensez également à porter des vêtements couvrants, de préférence dans les tons clairs. En effet, les tiques qui y sont accrochées seront ainsi plus facilement localisables. Pensez également à vous secouer lors de la promenade et avant de monter en voiture.

De retour chez vous, procédez à un examen minutieux à l'arrête du genou, sous les bras, au niveau du

nombre et derrière les oreilles. N'hésitez pas à répéter l'examen le lendemain. En effet, si une tique s'est accrochée, elle sera plus visible après 24h car elle sera gonflée de sang.

LA RETIENNE EN TOUTE SÉCURITÉ

Si vous découvrez une tique sur vous ou votre animal, il faut procéder à sa extraction en prenant quelques précautions :

- 1) Ne tardez pas à la retirer. Si l'incision est porteuse de maladie, 24 à 48h sont nécessaires pour la transmission.
- 2) Utilisez ensuite un crochet à tiques (disponible en pharmacie) ou une pince fine ou à défaut, à épiler.
- 3) Arrachez l'animal et assurez-vous d'avoir bien extrait la tête.
- 4) Désinfectez la zone piquée après avoir retiré la tique et surveillez durant 4 semaines pour vous assurer qu'aucun érythème

migrant (tache circulaire) n'apparaît. Si c'est le cas, consultez votre médecin traitant.

LES MALADIES TRANSMIS-SIBLES EN CAS DE MORSURE

Les tiques sont parfois porteuses de maladies qui peuvent toucher les animaux domestiques mais aussi l'homme. Nos amis à quatre pattes peuvent être atteints de piroplasmose, une bactérie qui détruit les globules rouges ou encore d'éhrlichiose, qui cause des troubles hémorragiques divers. En ce qui concerne l'homme, celui-ci peut contracter la borreliose de Lyme, plus connue sous le nom de la maladie de Lyme.

LA MALADIE DE LYME

Cette pathologie est la plus fréquente. En moyenne, 30 000 cas sont diagnostiqués en France par an et 1,6% sont hospitalisés. Elle n'est pas contagieuse de l'homme à l'homme, ni d'un animal à l'homme. Elle se déclare en 3 stades :

Précoce localisée
(De 3 jours à 3 semaines)

Symptômes : manifestation cutanée d'un érythème migrant (tache circulaire) sur la zone piquée, fièvre, douleurs articulaires, fatigue, maux de tête.

Précoce disséminée
(De 3 semaines à 6 mois)

Symptômes : érythème migrant (tache circulaire) sur la zone piquée, manifestation neurologique et plus rarement manifestation articulaire, cardiaque et/ou oculaire. État général de symptômes groupés.

Tardive disséminée
(Après 6 mois à plusieurs années)

Symptômes : manifestation articulaire, cutanée et neurologique.

Conseil utile : Notez la date de piqure et photographiez tout symptôme dermatologique, décrivez la morsure et envoyez la tique à sur CitiQue (www.citi-que.fr).

Association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, soutient et conseille les malades. Une réponse de prévention est pré-

migrante (tache circulaire) n'apparaît. Si c'est le cas, consultez votre médecin traitant.

Environnement

L'Yverres se refait une beauté

À l'initiative du GRATE et du Kayak Club d'Épinay, avec la participation de 8 communes de la communauté d'agglomération Val de France, du SYCOM et du SYNGE, l'Yverres se refait une beauté dimanche 16 avril dès 14h grâce à un grand nettoyage collaboratif. Rendez-vous sous la grange de l'île pour y participer. Des gants et des sacs seront fournis à tous les participants. L'ensemble des déchets seront ensuite collectés par le SYCOM.

info@legrate.fr

Travaux RN6

Des travaux de refonte de la RN6 dans le sens Province > Paris auront lieu du 24 avril au 5 mai de 20h30 à 6h du matin. Par conséquent, l'entrée de Brunoy via la Pyramide sera fermée. Une déviation vers Quincy-Sous-Sénart sera mise en place.

Pas de collecte des ordures le 1^{er} mai

Comme chaque année, il n'y aura pas de ramassage des ordures ménagères le 1^{er} mai. Cependant, des ratonnages seront organisés les mardi 2 et mercredi 3 mai pour les bacs vert et jaune uniquement. Le SYCOM vous conseille de sortir votre bac le 1^{er} mai au soir et de le retirer une fois collecté.

* VALORISER *

* VALORISER *

PLU : Les dates à retenir

Sous peine de constituer la ville avec vous, la Ville met en place des balades urbaines et des ateliers participatifs, dans le cadre de la modification du PLU.

Samedi 1^{er} avril à 10h
Balade urbaine : zone de l'Orée de Sénart - Pyramide

Samedi 15 avril à 10h
Atelier : secteur Coteaux - Pôle des Services Publics

Pour toute question relative à la modification, contactez : plan-modif@brunoy.fr

Frelons asiatiques

Ouvrez l'œil !

La Ville et l'association Stop Frelons Asiatiques 91 (SFA91) sont associées afin d'offrir aux Brunoyens un service d'identification des nids de frelons asiatiques. Après une période d'observation, l'arrivée du printemps est propice à la création de nids primaires. C'est donc dès le mois d'avril qu'il faut être vigilant et ouvrir l'œil.

En 2022, l'association SFA 91 a éradiqué 45 nids sur l'ensemble de la commune. C'est grâce à un début d'action et de prévention dès la fin de l'hiver qu'autant d'interventions ont pu être menées. Situés généralement à 3m de haut, les nids primaires sont cachés à l'abri des intempéries (sous un toit, dans un parage...). L'association vous conseille d'ouvrir l'œil et de les contacter si vous constatez la présence d'un nid dans votre propriété. L'identification, l'intervention et la destruction sont entièrement prises en charge par la commune.

SFA91@stopfrelons.fr
07 69 47 22 17 - <https://stopfrelons.fr/>

Source : Un mois en ville n°222, Avril 2023 – Annonce des différentes balades urbaines

L'agenda
d'avril

Du 1^{er} au 16 avril
Exposition : Fêtes du Japon
Vernissage le 1^{er} avril à 15h
Maison des arts

Café Phila
A 15h à la médiathèque

Samedi 1^{er} avril
Salon urbain : l'Oné de Sénart
A 10h à la Pyramide

Dimanche 2 avril
Conférence : Les grands peintres du Moyen Âge
A 15h au musée numérique

Du 4 au 29 avril
Exposition : L'œuvre de Francis Monnaie
A la médiathèque

Vendredi 7 avril
Matinée musicale des Brunsos
Matinée, marché des Brunsos

Doni Lary
A 20h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 8 avril
Atelier musical
A 15h à la médiathèque

Café concert
A 18h au Théâtre de Brunoy

Dimanche 9 avril
Fête aux marchés du Centre
Matinée, marché du Donjon

Atelier musical
De 14h à 18h30 en salle des fêtes

Matinée musicale
Départ à 15h sous la grange de l'île

Lundi 10 avril
Chasse aux œufs
Des 10h à la Maison des arts



Mercredi 12 avril
Atelier musical
A 10h à la médiathèque

Vendredi 14 avril
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Du 15 avril au 27 août
Exposition : Photos au musée
Vernissage le 20 avril à 19h
Musée Robert Dubois-Corneau

Samedi 15 avril
Atelier musical
Des 10h30 à l'école Robert Dubois

Atelier musical
10h au Théâtre d'Union

Atelier musical
A 10h à la médiathèque

Dimanche 16 avril
Atelier musical
A 14h, sous la grange de l'île

Atelier musical
De 14h à 18h30 en salle des fêtes

Atelier musical
Départ à 15h sous la grange de l'île

Lundi 10 avril
Chasse aux œufs
Des 10h à la Maison des arts



Mercredi 12 avril
Atelier musical
A 10h à la médiathèque

Vendredi 14 avril
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Du 15 avril au 27 août
Exposition : Photos au musée
Vernissage le 20 avril à 19h
Musée Robert Dubois-Corneau

Samedi 15 avril
Atelier musical
Des 10h30 à l'école Robert Dubois

Atelier musical
10h au Théâtre d'Union

Atelier musical
A 10h à la médiathèque

Source : Un mois en ville n°222, Avril 2023 – Annonce des différentes balades urbaines

Les règles
de bon voisinage

- Pour un respect de tous les habitants, il est recommandé d'organiser vos rendez-vous en mai de 10h à 18h (le vendredi de 10h30 à 18h) et de 14h30 à 18h les jours de semaine, de 10h à 18h et de 15h à 18h les samedis et de 10h30 à 12h les dimanches et jours fériés.
- Outre le respect du bruit, assurez-vous du **maintien de la propreté** dans les parties communes, évitez de gêner les voisins ou pousser dans la saleté, de laisser les déchets mal rangés sur la propriété ou d'entreposer des encombrants.
- Lors des jours de collecte des déchets (eau, verre, papier, etc.), il est recommandé d'être **vigilant à l'emplacement** des déchets afin qu'ils n'empêchent pas une gêne à voir ou à passer et de **les ranger rapidement** après qu'ils aient été vidés.
- À l'heure des balades, les balades sont d'habitudes et respectent les règles de bon voisinage. Si vous habitez en copropriété, **des règles spécifiques peuvent être imposées**, même pour les balades en copropriété. Alors, consultez vos voisins ou le syndic pour connaître les règles de bon voisinage. Vérifiez également l'orientation des vents pour éviter de gêner vos voisins, le calme de vos voisins.

Vivre ensemble

Retrouvez toutes les règles de bon voisinage ainsi que plein d'autres dans le guide de civilité réalisé par la ville. **Bien vivre ensemble à Brunoy**. Vous pourrez ainsi avoir à portée de main le calendrier des périodes d'intervention sur l'espace urbain, les zones de stationnement en hypercentre, les règles d'ordres ménagers, les règles d'habitat, la possession de chiens de 1^{re} ou 2^e catégorie ainsi que sur les animaux sauvages domestiques, un volet sur l'environnement et le développement durable et un annuaire pratique des numéros utiles.

Retrouvez le guide sur le site de la ville www.brunoy.fr

Vos rendez-vous PLU

Dans le cadre de la modification du PLU, la ville organise des ateliers participatifs :

Samedi 13 mai à 10h
Atelier secteur centre gare - Parvis de la gare (salle Godou en cas de mauvais temps)

Samedi 20 mai à 10h
Atelier zone de l'Oné de Sénart au ZEF

Pour toute question relative à la modification du PLU, contactez le service urbanisme à plu-modification@ville-brunoy.fr

L'agenda
de mai

Lundi 8 mai
Commémoration
A 10h sur le parvis de la gare

Mercredi 10 mai
Atelier musical
A 10h30 à la Médiathèque

Vendredi 12 mai
Atelier musical
A 10h30 à l'église Saint-Médard

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Samedi 13 mai
Atelier musical
A 10h30 au Théâtre de Brunoy

Source : Un mois en ville n°223, Mai 2023 – Annonce des ateliers participatifs

Cérémonies Les commémorations du mois de juin

Chaque année, la Ville organise deux cérémonies commémoratives en juin.

Jeudi 8 juin, 17h

Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

Monument aux morts, esplanade de la médiathèque

Dimanche 18 juin, 14h

Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin

Monument aux morts, esplanade de la médiathèque



PLU Retour sur les ateliers participatifs

En avril et en mai, 3 ateliers participatifs ont été organisés dans le cadre de la modification du PLU.

Que cela ait été sur le parvis du pôle des services publics, sur le parvis de la gare ou au ZEE, vous avez été nombreux à participer aux ateliers organisés par le service urbanisme dans le cadre de la modification du PLU. Lors de ces rendez-vous, les échanges ont été riches et constructifs et certains riverains se sont confrontés à l'exercice complexe d'écriture du PLU.

Rendez-vous jeudi 22 juin à 19h à l'Espace Leclerc (116, av. du général Leclerc) pour la soirée de restitution.

Santé Brunoy mobilisée

La ville de Brunoy est déjà inscrite dans une démarche volontariste de proposer une offre de santé large et de proximité, accessible à tous.

Ainsi, la ville accompagne notamment les nouveaux praticiens dans leur recherche de locaux, mais aussi en les informant des aides mises à leur disposition pour leurs travaux d'installation ou l'acquisition de leurs équipements comme celles proposées par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, la région Île de France et l'Agence régionale de santé.

Soucieuse de développer et de consolider l'offre médicale sur son territoire, la ville réunira en octobre l'ensemble des professionnels de santé pour travailler la question.

CODEV

Des bénévoles mobilisés pour l'avenir

La création d'un Conseil de Développement économique, social et environnement (CODEV) est obligatoire depuis 2015 pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Composée de citoyens bénévoles résidents dans les communes du territoire, il permet d'enrichir les décisions de la politique publique, d'apporter des avis et des recommandations aux élus de la communauté d'agglomération.

116 citoyens bénévoles (57 hommes et 59 femmes) issus du Val d'Yerres Val de Seine sont membres du CODEV et contribuent à enrichir les décisions de la Communauté d'agglomération et formulent des propositions dans l'intérêt général des citoyens. Ils se sont engagés le temps du mandat communautaire qui prendra fin en 2026.

Les missions du CODEV peuvent être définies à travers 6 rôles :

Contribuer : co-construire avec les élus

Porteur de projet : incubateur des solutions pour le territoire

Tiers gagnant : assurer une qualité de vie

Révélateur des transformations : être à l'écoute des réalités soulevées par les habitants et révéler les sujets impensés

Facilitateur : accélérer les initiatives et les projets

Médiateur : apaiser les tensions

LES COMMISSIONS ET LES PROJETS DU CODEV

Pour répondre à ces missions, 3 commissions ont été créées à l'échelle du Val d'Yerres Val de Seine (Aménagement durable

du territoire ; culture, sport et citoyenneté et cohésion sociale) dans lesquelles s'inscrivent les projets suivants :

Contrat Local de Santé

Développement d'un contrat pour l'ensemble de l'agglomération dans une démarche préventive pour répondre à la pénurie de médecins et la difficulté d'accès aux soins dans certains quartiers.

Schéma communautaire pour des liaisons douces

Le CODEV a été inclus dans la mise en place d'un schéma directeur communautaire des liaisons douces. Ses membres ont alors apporté les préconisations suivantes : mise en place d'un plan piéton, accroissement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création de parking à vélos et conception d'une charte cyclable.

Lecture publique

Afin d'augmenter la communication autour des médiathèques, l'offre va être développée et les ressources mutualisées.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Dans le contexte écologique actuel, le CODEV s'est invité en tant que partenaire dans le PCAET

pour déployer concrètement le plan sur le territoire.

DES ATELIERS CITOYEN RÉGULIERS

Concrètement, l'application des projets passe notamment à travers des ateliers citoyens. Ainsi, en février, les membres du CODEV se sont rendus à la médiathèque de Vaires-Jarcy et ont échangé longuement avec les élus et les professionnels présents, sur le parcours des ordures ménagères. Des propositions ont été formulées aux élus de la communauté d'agglomération dans le cadre du PCAET.

Toujours dans une réflexion écologique, le dernier atelier citoyen portait sur « Les enjeux pour la forêt de Senart au XXI^e siècle ». Des agents de l'Office National des Forêts (ONF) ont fait une présentation de ses enjeux avant une balade commentée en forêt de Senart.

Tous les citoyens peuvent contacter les membres du CODEV et leur faire part de sujets concernant le territoire. Vous pouvez les joindre par mail à contactcodev@valderyresvaldesemaine.fr ou par téléphone au 01 69 11 11 11.

Source : Un mois en ville n°224, Juin 2023 – Retour sur les ateliers participatifs et annonce de la soirée de restitution

L'agenda de juin

Jusqu'au 7 juillet

Assistance citoyenne

De 18h à 23h rue Monmartel

UNE PLACE EN terrasse

De 18h à 19h samedi

De 18h à 19h dimanche

Marché des producteurs de pays

De 9h à 20h samedi

De 9h à 19h dimanche

Marché des producteurs de pays

De 9h à 20h samedi

De 9h à 19h dimanche

Dimanche 4 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 15h au musée numérique

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 16h30 à l'église Saint-Médard

Jeudi 8 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 17h devant le monument aux morts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Du 10 au 25 juin

Exposition de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Samedi 10 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 15h30 à la Maison des arts

Les 10 et 11 juin

Marché des producteurs de pays

De 18h à 19h samedi

De 18h à 19h dimanche

Marché des producteurs de pays

De 9h à 20h samedi

De 9h à 19h dimanche

Dimanche 11 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 15h au musée numérique

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 16h30 à l'église Saint-Médard

Jeudi 16 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 17h devant le monument aux morts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Du 10 au 25 juin

Exposition de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Samedi 17 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 15h30 à la Maison des arts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 16h30 à l'église Saint-Médard

Jeudi 16 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 17h devant le monument aux morts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Du 10 au 25 juin

Exposition de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Samedi 17 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 15h30 à la Maison des arts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 16h30 à l'église Saint-Médard

Jeudi 16 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 17h devant le monument aux morts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Du 10 au 25 juin

Exposition de la chorale de la région d'Île de France

A 18h à la Maison des arts

Samedi 17 juin

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 15h30 à la Maison des arts

Concert de la chorale de la région d'Île de France

A 16h30 à l'église Saint-Médard

Source : Un mois en ville n°224, Juin 2023 – Annonce de la soirée de restitution

2.2. Parution d'articles sur le site internet de la Ville

Ces différents événements ont également fait l'objet de parution sur le site internet de la Ville de Brunoy, comme les captures d'écran reproduites ci-après permettent d'en attester.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Le PLU (Plan local d'urbanisme) ont été instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000. Bien plus, qu'un document d'urbanisme fixant en règlement, le PLU est l'expression d'une vision d'ensemble sur la façon dont la commune doit évoluer dans la décennie à venir.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui répond aux enjeux de la ville d'aujourd'hui et de demain. Il est un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement, de l'histoire de la ville à travers son patrimoine bâti et naturel.

Le Plan local d'urbanisme est donc à la fois un :

- projet de développement pour les dix années à venir,
- projet d'intérêt général,
- document réglementaire qui gère le droit du sol,
- document élaboré en concertation avec la population et les Personnes publiques associées (PPA).

Modification de PLU

Lors de l'établissement du PLU, la ville avait identifié trois zones sur lesquelles aucune disposition réglementaire n'avait été arrêtée dans l'attente d'études complémentaires. Ces études étant désormais en cours ou finalisées, la modification du PLU peut désormais être engagée sur trois secteurs capitaux.

Cette procédure permettra de faire évoluer les secteurs du **Centre-gare** et de **l'Orée de Sénart** en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'exprimer la stratégie territoriale de la commune et de définir les intentions d'aménagement. **La zone des Coteaux de l'Yerres** fera, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'instar des secteurs protégés au titre du Patrimoine.

Soucieuse de construire la ville avec vous, Brunoy souhaite mettre la participation publique et citoyenne au cœur de la modification du PLU à travers **des ateliers et des temps d'échanges**. De plus, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

La Zone des Coteaux
L'OAP du Centre-Gare
L'OAP de l'Orée de Sénart

CONTACT

Service urbanisme
01 69 39 39 43
urbanisme@mairie-brunoy.fr

Réception du public du lundi au samedi
aux horaires d'ouverture de la mairie
Sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis
et vendredis matins.

Demande d'autorisation d'urbanisme en
ligne

DOCUMENTS ASSOCIÉS

- 0_PLU_BRUNOY_couverture_dossier (901,06 Ko, pdf)
- 0_PLU_Brunoy_RMT (248 Mo, pdf)
- 1_1_PLU_BRUNOY_RP_Tome1 (303,39 Mo, pdf)
- 1_2_PLU_BRUNOY_RP_Tome2 (23,38 Mo, pdf)
- 1_3_PLU_Brunoy_RP_Tome3 (2928 Mo, pdf)
- 2_PLU_BRUNOY_PADD (742,29 Ko, pdf)
- 3_PLU_BRUNOY_OAP (2258 Mo, pdf)
- 4_0_PLU_BRUNOY_plans_zonage (902,93 Ko, pdf)
- 4_1_PLU_BRUNOY_ZONAGE (3,05 Mo, pdf)
- 4_2_PLU_BRUNOY_PATRIMOINE_PAYSAGE (8,32 Mo, pdf)
- 4_3_PLU_BRUNOY_INSCRIPTIONS_GRAPHIQUES (163 Mo, pdf)
- 5_1_PLU_BRUNOY_réglement (4,37 Mo, pdf)
- 6_1_PLU_BRUNOY_RÈGLEMENT_ANNEXE_PATRIMOINE (128 Mo, pdf)
- Note de présentation révision PLU (4,77 Mo, pdf)

Plan local d'urbanisme (PLU) - S x +

← → ↺ brunoy.fr/vos-demarches-services/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/ 🔍

VILLE DE BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS 🔍

- projet de développement pour les dix années à venir,
- projet d'intérêt général,
- document réglementaire qui gère le droit du sol,
- document élaboré en concertation avec la population et les Personnes publiques associées (PPA).

Modification de PLU

Lors de l'établissement du PLU, la ville avait identifié trois zones sur lesquelles aucune disposition réglementaire n'avait été arrêtée dans l'attente d'études complémentaires. Ces études étant désormais en cours ou finalisées, la modification du PLU peut désormais être engagée sur trois secteurs capitaux.

Cette procédure permettra de faire évoluer les secteurs du **Centre-gare** et de **l'Orée de Sénart** en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'exprimer la stratégie territoriale de la commune et de définir les intentions d'aménagement. **La zone des Coteaux de l'Yverres** fera, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'instar des secteurs protégés au titre du Patrimoine.

Soucieuse de construire la ville avec vous, Brunoy souhaite mettre la participation publique et citoyenne au cœur de la modification du PLU à travers **des ateliers et des temps d'échanges**. De plus, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

La Zone des Coteaux

Sur ce dernier territoire, l'enjeu est à la fois de protéger le secteur au titre de sa qualité végétale, mais aussi, d'élaborer un nouveau zonage à dominante végétale.

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité.
- Garantir la préservation paysagère et la qualité patrimoniale.
- Définir des règles de constructibilité et proposer des solutions adaptées à ce secteur spécifique.

Balade urbaine – Zone des Coteaux

Samedi 18 mars à 10h
Angle rue de Mahiettes – rue des Vallées

Atelier participatif – Zone des Coteaux

Samedi 15 avril

L'OAP du Centre-Gare

L'OAP de l'Orée de Sénart

- 1_3_PLU_Brunoy_RP_Tome3 (29,28 Mo, pdf)
- 2_PLU_BRUNOY_PADD (748,29 Ko, pdf)
- 3_PLU_BRUNOY_OAP (22,68 Mo, pdf)
- 4_0_PLU_BRUNOY_plans_zonage (902,93 Ko, pdf)
- 4_1_PLU_BRUNOY_ZONAGE (3,05 Mo, pdf)
- 4_2_PLU_BRUNOY_PATRIMOINE_PAYSAGE (9,22 Mo, pdf)
- 4_3_PLU_BRUNOY_INSCRIPTIONS_GRAPHIQUES (7,63 Mo, pdf)
- 5_1_PLU_BRUNOY_règlement (4,37 Mo, pdf)
- 5_2_PLU_BRUNOY_RÈGLEMENT_ANNEXE_PATRIMOINE (7,26 Mo, pdf)
- Note de présentation révision PLU (4,71 Mo, pdf)
- Rapport final commissaire enquêteur (3,71 Mo, pdf)
- Analyse des avis des PPA - PLU Brunoy V2 (539,52 Ko, pdf)
- 6_1_ANNEXES_SUP_couverture (903,27 Ko, pdf)
- 6_1A_ANNEXES_SUP_plan (1,92 Mo, pdf)
- 6_1B_ANNEXES_SUP_notice (2,76 Mo, pdf)
- AVAP-RAPPORT-DE-PRÉSENTATION (58,20 Mo, pdf)
- BRUNOY_AVAP_DIAG_05_10_2018 (42,26 Mo, pdf)
- BRUNOY_RGT_05_10_2018 (23,23 Mo, pdf)
- BRUNOY-AVAP-PLAN-RGT-26-09-2018 (4,33 Mo, pdf)


[DÉCOUVRIR BRUNOY](#)
[VOS DÉMARCHES & SERVICES](#)
[AGENDA](#)
[ACTUALITÉS](#)

Plan local d'urbanisme (PLU) - S

brunoy.fr/vos-demarches-services/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/

- projet de développement pour les dix années à venir,
- projet d'intérêt général,
- document réglementaire qui gère le droit du sol,
- document élaboré en concertation avec la population et les Personnes publiques associées (PPA).

Modification de PLU

Lors de l'établissement du PLU, la ville avait identifié trois zones sur lesquelles aucune disposition réglementaire n'avait été arrêtée dans l'attente d'études complémentaires. Ces études étant désormais en cours ou finalisées, la modification du PLU peut désormais être engagée sur trois secteurs capitaux.

Cette procédure permettra de faire évoluer les secteurs du **Centre-gare** et de l'**Orée de Sénart** en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'exprimer la stratégie territoriale de la commune et de définir les intentions d'aménagement. La zone des Coteaux de l'Yerres fera, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'instar des secteurs protégés au titre du Patrimoine.

Soucieuse de construire la ville avec vous, Brunoy souhaite mettre la participation publique et citoyenne au cœur de la modification du PLU à travers **des ateliers et des temps d'échanges**. De plus, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

La Zone des Coteaux

L'OAP du Centre-Gare

Pour ce secteur, l'enjeu est de renforcer le dynamisme commercial, l'emploi et les services, ainsi que l'accès aux transports en commun et aux modes de mobilités douces.

- Créer un pôle intermodal ouvert vers le centre-ville.
- Fluidifier les mobilités et réorganiser la gare routière.
- Réaménager et dynamiser le parvis Est de la gare (création de logements de services, de solutions de stationnement et de continuités piétonnes).
- Concourir à la désimperméabilisation des sols et végétaliser l'espace urbain.

Balade urbaine – Secteur Centre-Gare
Samedi 25 mars à 10h
 Parvis de la gare

Atelier participatif – Secteur Centre-Gare
Samedi 13 mai

L'OAP de l'Orée de Sénart

- 1_1_PLU_BRUNOY_RP_Tome3 (29,18 Mo, pdf)
- 2_PLU_BRUNOY_PADD (748,29 Ko, pdf)
- 3_PLU_BRUNOY_OAP (22,58 Mo, pdf)
- 4_0_PLU_BRUNOY_plans_zonage (902,93 Ko, pdf)
- 4_1_PLU_BRUNOY_ZONAGE (3,35 Mo, pdf)
- 4_2_PLU_BRUNOY_PATRIMOINE_PAYSAGE (8,32 Mo, pdf)
- 4_3_PLU_BRUNOY_INSCRIPTIONS_GRAPHIQUES (243 Mo, pdf)
- 5_1_PLU_BRUNOY_reglement (4,37 Mo, pdf)
- 5_2_PLU_BRUNOY_REGLEMENT_ANNEXE_PATRIMOINE (128 Mo, pdf)
- Note de présentation révision PLU (4,71 Mo, pdf)
- Rapport final commission enquêteur (3,71 Mo, pdf)
- Annexe des avis des PPA - PLU Brunoy V2 (539,52 Ko, pdf)
- 6_1_ANNEXES_SUP_couverture (902,27 Ko, pdf)
- 6_1A_ANNEXES_SUP_plan (1,92 Mo, pdf)
- 6_1B_ANNEXES_SUP_notice (2,76 Mo, pdf)
- 6_1A+B_ANNEXES_SUP_PRESSENTATION (38,20 Mo, pdf)
- BRUNOY_AVAP_DIAG_06_10_2019 (42,25 Mo, pdf)
- BRUNOY_RGT_06_10_2019 (23,23 Mo, pdf)
- BRUNOY_AVAP_PLAN-RGT-06-09-2019 (4,33 Mo, pdf)

Plan local d'urbanisme (PLU) - S

brunoy.fr/vos-demarches-services/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/

VILLE DE
BRUNOY

DÉCOUVRIR BRUNOY
VOS DÉMARCHES & SERVICES
AGENDA
ACTUALITÉS

- projet de développement pour les dix années à venir,
- projet d'intérêt général,
- document réglementaire qui gère le droit du sol,
- document élaboré en concertation avec la population et les Personnes publiques associées (PPA).

Modification de PLU

Lors de l'établissement du PLU, la ville avait identifié trois zones sur lesquelles aucune disposition réglementaire n'avait été arrêtée dans l'attente d'études complémentaires. Ces études étant désormais en cours ou finalisées, la modification du PLU peut désormais être engagée sur trois secteurs capitaux.

Cette procédure permettra de faire évoluer les secteurs du **Centre-gare** et de **l'Orée de Sénart** en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'exprimer la stratégie territoriale de la commune et de définir les intentions d'aménagement. **La zone des Coteaux de l'Yerres** fera, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'instar des secteurs protégés au titre du Patrimoine.

Soucieuse de construire la ville avec vous, Brunoy souhaite mettre la participation publique et citoyenne au cœur de la modification du PLU à travers **des ateliers et des temps d'échanges**. De plus, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

La Zone des Coteaux

L'OAP du Centre-Gare

L'OAP de l'Orée de Sénart

Pour cette zone, la ville a pour objectif de la qualifier et d'ouvrir la place de la Pyramide et le front bâti de l'ex RN6 sur la forêt de Sénart.

- Encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services de proximité.
- Favoriser la création de logements adaptés.
- Concourir à la désimperméabilisation des sols et créer des trames végétales.
- Repenser l'aménagement du secteur en lien avec l'axe routier devant un boulevard urbain.
- Accompagner l'offre de transports en commun.

Balade urbaine – Zone de l'Orée de Sénart
Samedi 1er avril à 10h
La Pyramide

Atelier participatif – Zone de l'Orée de Sénart
Samedi 20 mai

- 1_1_PLU_Brunoy_RP_Tome3 (29,38 Mo, pdf)
- 2_PLU_BRUNOY_PADD (148,29 Ko, pdf)
- 3_PLU_BRUNOY_OAP (22,58 Mo, pdf)
- 4_0_PLU_BRUNOY_plans_zonage (902,90 Ko, pdf)
- 4_1_PLU_BRUNOY_ZONAGE (3,05 Mo, pdf)
- 4_2_PLU_BRUNOY_PATRIMOINE_PAYSAGE (8,32 Mo, pdf)
- 4_3_PLU_BRUNOY_INSCRIPTIONS_GRAPHIQUES (1,03 Mo, pdf)
- 5_1_PLU_BRUNOY_reglement (4,37 Mo, pdf)
- 5_2_PLU_BRUNOY_REGLEMENT_ANNEXE_PATRIMOINE (7,26 Mo, pdf)
- Notes de présentation révisé PLU (4,71 Mo, pdf)
- Rapport final commission enquêteur (3,71 Mo, pdf)
- Analyse des avis des PPA - PLU Brunoy V2 (339,52 Ko, pdf)
- 6_1_ANNEXES_SUR_couverture (931,27 Ko, pdf)
- 6_1A_ANNEXES_SUR_plan (1,90 Mo, pdf)
- 6_1B_ANNEXES_SUR_notice (2,76 Mo, pdf)
- AVAP-RAPPORT-DE-PRÉSENTATION (32,20 Mo, pdf)
- BRUNOY_AVAP_DIAG_06_10_2018 (42,26 Mo, pdf)
- BRUNOY_RGT_09_10_2018 (33,23 Mo, pdf)
- BRUNOY_AVAP-PLAN-RGT-06-09-2018 (4,23 Mo, pdf)

Modification du PLU : une démarche avec vous !



Lors de l'établissement du PLU, la ville avait identifié trois zones sur lesquelles aucune disposition réglementaire n'avait été arrêtée dans l'attente d'études complémentaires. Ces études étant désormais en cours ou finalisées, la modification du PLU peut désormais être engagée sur trois secteurs capitaux.

Cette procédure permettra de faire évoluer les secteurs du Centre-gare et de l'Orée de Sénart en OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'exprimer la stratégie territoriale de la commune et de définir les intentions d'aménagement. La zone des Coteaux de l'Yerres fera, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'instar des secteurs

des Coteaux de l'Yerres fera, elle, l'objet d'un règlement spécifique à l'instar des secteurs protégés au titre du Patrimoine.

Soucieuse de construire la ville avec vous, Brunoy souhaite mettre la participation publique et citoyenne au cœur de la modification du PLU à travers des ateliers et des temps d'échanges. De plus, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

La Zone des Coteaux

Sur ce dernier territoire, l'enjeu est à la fois de protéger le secteur au titre de sa qualité végétale, mais aussi, d'élaborer un nouveau zonage à dominante végétale.

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité.
- Garantir la préservation paysagère et la qualité patrimoniale.
- Définir des règles de constructibilité et proposer des solutions adaptées à ce secteur spécifique.

Balade urbaine – Zone des Coteaux

Samedi 18 mars à 10h

Angle rue de Mahiettes – rue des Vallées

Atelier participatif

Samedi 15 avril à 10h

Pôle des Services Publics

L'OAP du Centre-Gare

L'OAP de l'Orée de Sénart

SUR LE MÊME SUJET



Balade urbaine : Zone des Coteaux



Balade urbaine : Secteur Centre-Gare



Balade urbaine : Zone de l'Orée de

MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

Résultats de recherche pour PLU

brunoy.fr/?s=PLU

VILLE DE BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

contributions...

ÉVÉNEMENT
Balade urbaine : Zone des Coteaux

Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions...

ÉVÉNEMENT
Atelier participatif PLU - Secteur de l'Orée de Sénart

Pour cette zone, la ville a pour objectif de la requalifier et d'ouvrir la place de la Pyramide et...

ÉVÉNEMENT
Atelier participatif PLU - Secteur Centre-Gare

Pour ce secteur, l'enjeu est de renforcer le dynamisme commercial, l'emploi et les services, ainsi que l'accès aux transports...

ÉVÉNEMENT
Atelier participatif PLU - Secteur Coteaux

Sur ce dernier territoire, l'enjeu est à la fois de protéger le secteur au titre de sa qualité végétale...

Balade urbaine : Zone des Coteaux

brunoy.fr/evnement/balade-urbaine-zone-des-coteaux/

VILLE DE BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

Balade urbaine : Zone des Coteaux
du 18 mars 2023 à 10h

Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions...

Le 18 mars 2023 à 10h, la Ville organise une balade urbaine afin de recueillir vos contributions...

Plus d'infos : [Brunoy.fr](#)

Balade urbaine : Secteur Centre

brunoy.fr/evnement/balade-urbaine-secteur-centre-gare/

VILLE DE BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

Balade urbaine : Secteur Centre-Gare
du 17 mars 2023 à 10h

Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions...

Le 17 mars 2023 à 10h, la Ville organise une balade urbaine afin de recueillir vos contributions...

Plus d'infos : [Brunoy.fr](#)

La mairie, le CAS et le Pôle de services publics seront fermés les samedi matin, de 8 juillet au 19 août inclus, sur police municipale sera elle fermée les samedi du 8 juillet au 19 août inclus nous vous prions de nous en informer au 01 69 39 39 39.

01 69 39 39 39 Nous contacter

MON COMPTE FAMILLE

BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

Accueil > Agenda > Balade urbaine : Zone de l'Orée de Sénart

Balade urbaine : Zone de l'Orée de Sénart

Le 01 avril 2023 à 10h



Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions sur les zones concernées.

Rendez-vous samedi 1er avril à 10h à la Pyramide pour échanger sur la Zone de l'Orée de Sénart

N'oubliez pas, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

Partager sur :

COORDONNÉES : Place de la Mairie, BP 33, 77120 Brunoy Cedex, Tél. : 01 69 39 39 39

HORAIRE : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h à 17h45 et de 19h30 à 17h30, Mercredi et samedi de 09h30 à 17h30.

CONTACTEZ-NOUS : Une question ? Besoin d'un renseignement ? Contactez-nous via notre formulaire de contact.

ACCÉDER AU FORMULAIRE

SUIVEZ-NOUS

MENTIONS LÉGALES | PLAN DU SITE | LIENS

inovagora

La mairie, le CAS et le Pôle de services publics seront fermés les samedi matin, de 8 juillet au 19 août inclus, sur police municipale sera elle fermée les samedi du 8 juillet au 19 août inclus nous vous prions de nous en informer au 01 69 39 39 39.

01 69 39 39 39 Nous contacter

MON COMPTE FAMILLE

BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

Accueil > Agenda > Atelier participatif PLU – Secteur Coteaux

Atelier participatif PLU – Secteur Coteaux

Le 15 avril 2023 à 10h



Sur ce dernier territoire, l'enjeu est à la fois de protéger le secteur au titre de sa qualité végétale, mais aussi, d'élaborer un nouveau zonage à dominante végétale.

- Préserver les espèces naturelles et la biodiversité
- Garantir la préservation paysagère et la qualité patrimoniale
- Définir des règles de construction et proposer des solutions adaptées à ce secteur spécifique

Pôle de services publics
101, rue de Cergy

Partager sur :

COORDONNÉES : Place de la Mairie, BP 33, 77120 Brunoy Cedex, Tél. : 01 69 39 39 39

HORAIRE : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h à 17h45 et de 19h30 à 17h30, Mercredi et samedi de 09h30 à 17h30.

CONTACTEZ-NOUS : Une question ? Besoin d'un renseignement ? Contactez-nous via notre formulaire de contact.

ACCÉDER AU FORMULAIRE

SUIVEZ-NOUS

MENTIONS LÉGALES | PLAN DU SITE | LIENS

inovagora

Atelier participatif PLU - Secteur - Centre Gare

brunoy.fr/evnement/atelier-participatif-plu-secteur-centre-gare/

La mairie, le CCAS et le Pôle de services publics seront fermés les samedi matin, du 8 juillet au 10 août inclus. La police municipale sera elle fermée les samedi du 8 juillet au 10 août inclus ainsi que nous préviendrons au 01 69 35 29 00.

01 69 35 29 00 Nous contacter

NOUS CONTACTEZ-VOUS

BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

Accueil > Agenda > Atelier participatif PLU - Secteur Centre-Gare

Atelier participatif PLU – Secteur Centre-Gare

Le 13 mai 2023 10h



Pour ce secteur, l'enjeu est de renforcer le dynamisme commercial, l'emploi et les services, ainsi que l'accès aux transports en commun et aux modes de mobilités douces.

- Créer un pôle intermodal ouvert vers le centre-ville.
- Plusifier les activités et réorganiser la zone commerciale.
- Réaménager et dynamiser le pôle de la gare (création de logements de services, de solutions de stationnement et de commerces complémentaires).
- Concourir à la mise en œuvre d'un plan de développement des services et équipements urbains.

Partager sur :

COORDONNÉES
Place de la mairie
BP 23
91100 Brunoy Cedex
Tél : 01 69 35 29 00

HORAIRE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h30 à 17h30 et de 17h30 à 19h30
Mardi et samedi de 09h30 à 17h30

CONTACTEZ-NOUS
Une question ? Besoin d'un renseignement ? Contactez-nous via notre formulaire de contact.

ACCÉDER AU FORMULAIRE

SUIVEZ-NOUS

Esplanade SIVOM S-AGE

Mentions légales | Plan du site | Contact

inovagora

Atelier participatif PLU - Secteur - de l'Orée de Sénart

brunoy.fr/evnement/atelier-participatif-plu-secteur-de-loree-de-senart/

La mairie, le CCAS et le Pôle de services publics seront fermés les samedi matin, du 8 juillet au 10 août inclus. La police municipale sera elle fermée les samedi du 8 juillet au 10 août inclus ainsi que nous préviendrons au 01 69 35 29 00.

01 69 35 29 00 Nous contacter

NOUS CONTACTEZ-VOUS

BRUNOY DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

Accueil > Agenda > Atelier participatif PLU - Secteur de l'Orée de Sénart

Atelier participatif PLU – Secteur de l'Orée de Sénart

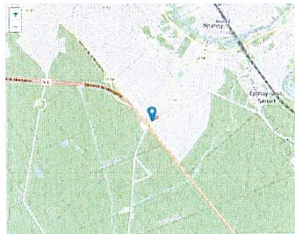
Le 20 mai 2023 à 10h



Pour cette zone, le village a pour objectif de la requalifier et d'ouvrir la place de la Pyramide et le front bâti de l'ex hôte sur la forêt de Sénart.

- Encourager l'installation de nouvelles activités économiques et de services de proximité.
- Favoriser la création de logements adaptés.
- Concourir à la mise en œuvre d'un plan de développement des services et équipements urbains.
- Réaménager l'aménagement du secteur en lien avec l'axe routier de développement urbain.
- Aménager l'espace de stationnement.

Le Zef - Café associatif, Place de la Pyramide, Brunoy, France



Soirée de restitution PLU - Site c

+

← → ↺

brunoy.fr/evenement/soiree-de-restitution-plu/

Google

🔍

📄

☆

⚙️

🖨️

👤

⋮

La mairie, le CCAS et le Pôle de services publics seront fermés les samedis matins, du 8 juillet au 19 août inclus. La police municipale sera elle fermée les samedis du 8 juillet au 16 août inclus mais sera joignable au 01 69 52 51 52.

01 69 39 89 89

Nous contacter

MON COMPTE FAMILLE

BRUNOY

DÉCOUVRIR BRUNOY VOS DÉMARCHES & SERVICES AGENDA ACTUALITÉS

🔍

Accueil

>

Agenda

>

Soirée de restitution PLU

Soirée de restitution PLU

Le 22 juin 2023 à 19h

En avril et en mai, 3 ateliers participatifs ont été organisés dans le cadre de la modification du PLU.

Que cela ait été sur le parvis du pôle de services publics, sur le parvis de la gare ou au ZEP, vous avez été nombreux à participer aux ateliers organisés par le service urbanisme dans le cadre de la modification du PLU. Lors de ces rendez-vous, les échanges ont été riches et constructifs et certains riverains se sont confrontés à l'exercice complexe d'écriture du PLU.

Rendez-vous jeudi 22 juin à 19h à l'Espace Leclerc (116, av. du général Leclerc) pour la soirée de restitution.

Espace Leclerc, Avenue du Général Leclerc, Brunoy, France

Brunoy (91) – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification n°1 – Bilan de la concertation

17

2.3. Newsletter

La newsletter municipale a également permis de relayer les dates des différents balades et des ateliers participatifs organisés dans le cadre de la modification n°1 du PLU.

BALADE URBAINE

Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions sur les zones concernées.

Rendez-vous samedi 1er avril à 10h à la Pyramide pour échanger sur la Zone de l'Orée de Sénart.

N'oubliez pas, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.



BIENTÔT À BRUNOY...



CHASSE À L'OEUF

Lundi 10 avril, les cloches de Pâques passeront au-dessus du parc de la Maison des arts ! Ouvrez bien les yeux et parlez-vous de vos plus beaux paniers pour partir à la recherche des oeufs cachés.

PLUS D'INFO

INFORMATIONS

DÉMÉNAGEMENT PROVISoire DU CCAS ET DE LA PARENTHÈSE

À compter du vendredi 17 mars, les accueils du CCAS et de la Parenthèse se feront à l'accueil principal de la Mairie (Place de la mairie) en raison des travaux actuellement effectués dans le bâtiment administratif. Les équipes du CCAS, de la Parenthèse et du Logement seront à disposition des usagers aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie. Les activités de la Parenthèse sont pour le moment suspendues.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

BALADE URBAINE SECTEUR CENTRE GARE



Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions sur les zones concernées.

Rendez-vous samedi 25 mars à 10h sur le Parvis de la gare pour échanger sur le secteur Centre-Gare.

N'oubliez pas, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.

POUR LES PETITS

LECTURE CONTÉE



Samedi 25 mars à 15h30 une lecture sur livre géant (pages des albums projetées sur le grand écran numérique) sera proposée pour les enfants de 4 à 6 ans.

Au fil des pages, projetées sur grand écran, vous entrez dans l'univers de différents albums jeunesse. Après la lecture, ce sera à votre tour de jouer, de développer votre imagination et votre mémoire. Soyez au rendez-vous !

Réervation au 01 69 46 79 55

Maison des arts
51, rue du Réveillon
Entrée libre du samedi au mercredi
de 14h à 17h30
01 69 46 79 55

ATELIER DANSE PARENTS ENFANTS



Dans le cadre du printemps de la petite enfance, venez découvrir les ateliers de

PROMENONS NOUS À BRUNOY

BALADE URBAINE : ZONE DES COTEAUX

Dans le cadre de la modification du PLU, la Ville organise des balades urbaines afin de recueillir vos contributions sur les zones concernées.

Rendez-vous samedi 18 mars à 10h à l'angle de la rue de Mahiettes et de la rue des Vallées pour échanger sur la Zone des Coteaux.

N'oubliez pas, un registre d'observations et un dossier réunissant l'ensemble des pièces validées du PLU sont mis à disposition à la mairie.



PROMENADE EN BORD DE L'YERRES SÉNIORS

Participez à une promenade en bord de l'Yerres le lundi 20 mars de 14h à 16h. Gratuit sur inscription.

La Parenthèse
Maison de l'amitié
Impasse de la Mairie
01 69 39 97 48 ou 01 69 39 89 09



CULTURE

LECTURE CONTÉE



Samedi 18 février à 15h30 une lecture sur livre géant (pages des albums projetées sur le grand écran numérique) sera proposée pour les enfants de 4 à 6 ans.

Au fil des pages, projetées sur grand écran, vous entrez dans l'univers de différents albums jeunesse. Après la lecture, ce sera à votre tour de jouer, de développer votre imagination et votre mémoire. Soyez au rendez-vous !

ATELIERS

ATELIER PARTICIPATIF PLU - SECTEUR CENTRE GARE

Pour ce secteur, l'enjeu est de renforcer le dynamisme commercial, l'emploi et les services, ainsi que l'accès aux transports en commun et aux modes de mobilités douces.

- Créer un pôle intermodal ouvert vers le centre-ville.
- Fluidifier les mobilités et réorganiser la gare routière.
- Réaménager et dynamiser le parvis Est de la gare (création de logements de services, de solutions de stationnement et de continuités piétonnes).
- Contribuer à la désimperméabilisation des sols et végétaliser l'espace urbain.



Rendez-vous le samedi 13 mai à 10h sur le parvis de la gare, ou en salle associative des Godeaux en cas de mauvais temps.

BÉBÉTHÉQUE

Rendez-vous samedi 13 mai de 10h30 à 11h30 pour un atelier bébéthèque sur le sommeil.

Gratuit - Sur inscription

Trail d'Union
95, rue de Cergy
01 69 43 73 13



CULTURE

CONCERT D'ORGUE



À l'occasion du jour de l'orgue, Les Amis des orgues de Brunoy vous attendent nombreux vendredi 12 mai à 19h30 à l'église Saint-Médard pour un concert d'orgue.



Pour la commémoration de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin, rendez-vous dimanche 18 juin à 11h au monument aux morts, esplanade de la médiathèque.

À VENIR

FÊTE DE LA MUSIQUE

Brunoy vibrera au rythme de la musique pour fêter le début de l'été. Soyez au rendez-vous le 21 juin à partir de 14h dans toute la ville !

Fêtons le début de l'été avec au programme de la funk, du rap, de la techno et de la drum and bass...

Plus d'infos

SOIRÉE RESTITUTION PLU

En avril et en mai, 3 ateliers participatifs ont été organisés dans le cadre de la modification du PLU.

Lors de ces rendez-vous, les échanges ont été riches et constructifs et certains riverains se sont confrontés à l'exercice complexe d'écriture du PLU.

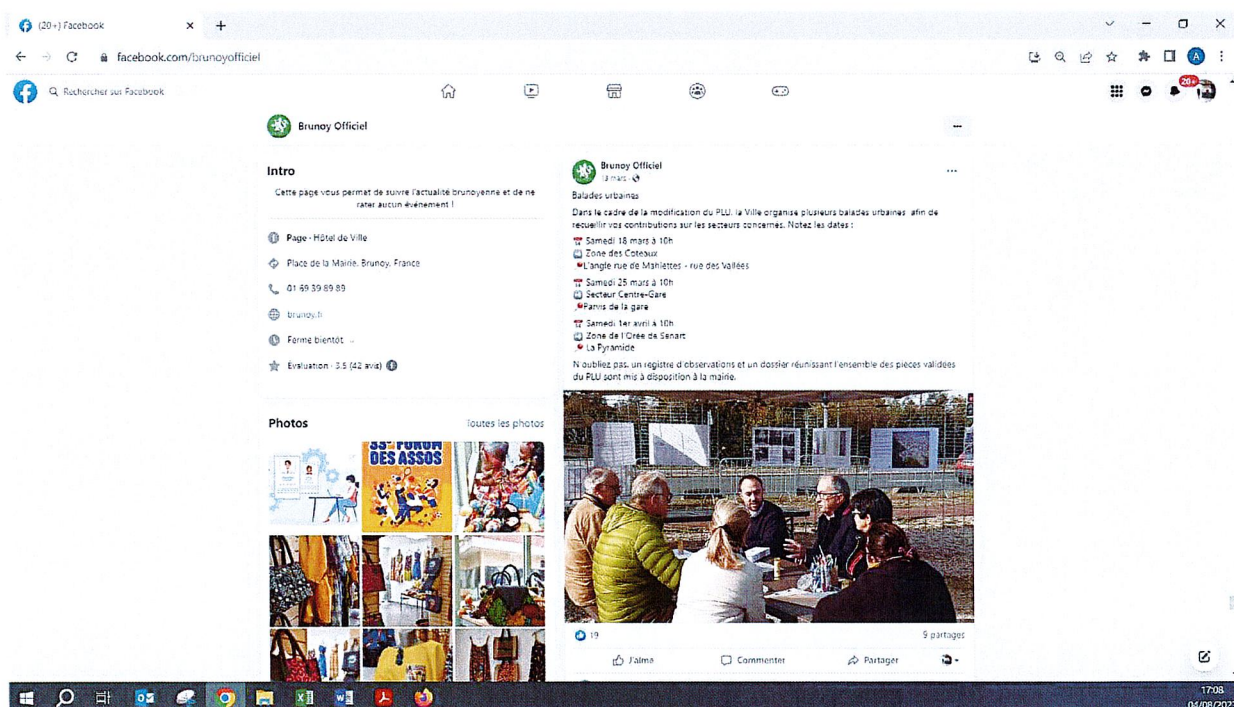
Rendez-vous jeudi 22 juin à 19h à l'Espace Leclerc (116 av. du général Leclerc) pour la soirée de restitution.




f i d

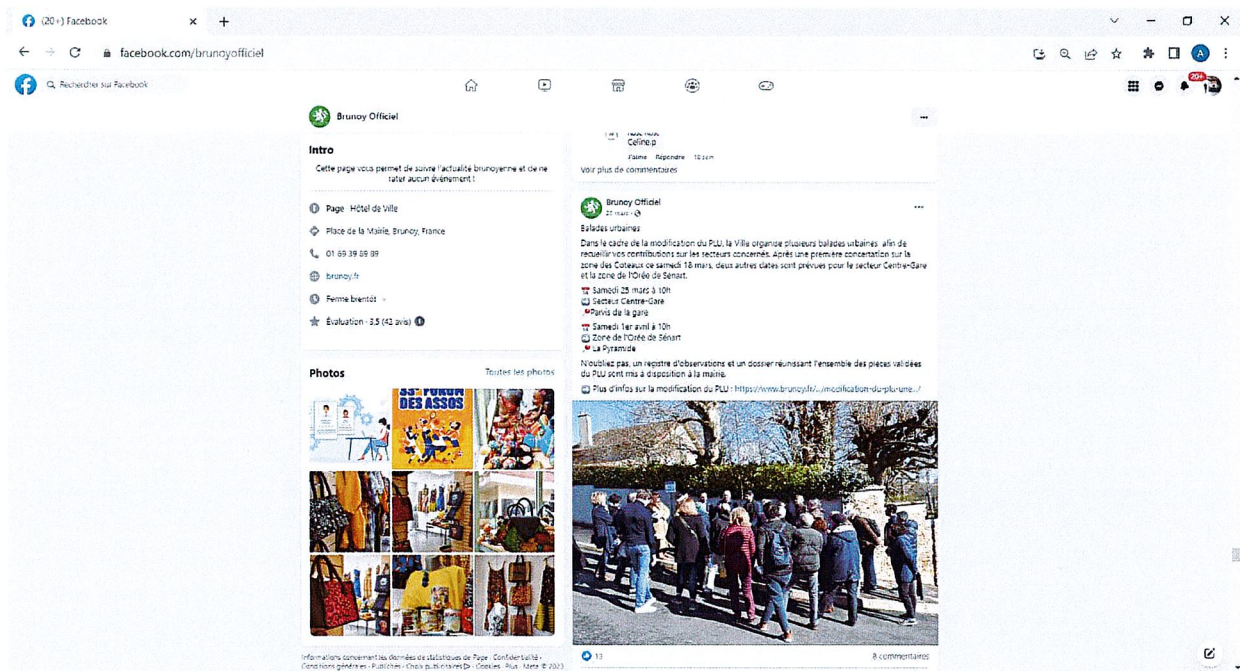
2.4. Publication sur les réseaux sociaux (Facebook)

Afin de toucher le plus grand nombre de Brunoyens, les réseaux sociaux, notamment Facebook via le compte Brunoy Officiel, ont également été utilisés pour annoncer les dates des temps forts de la concertation sur le projet de modification n°1 du PLU.

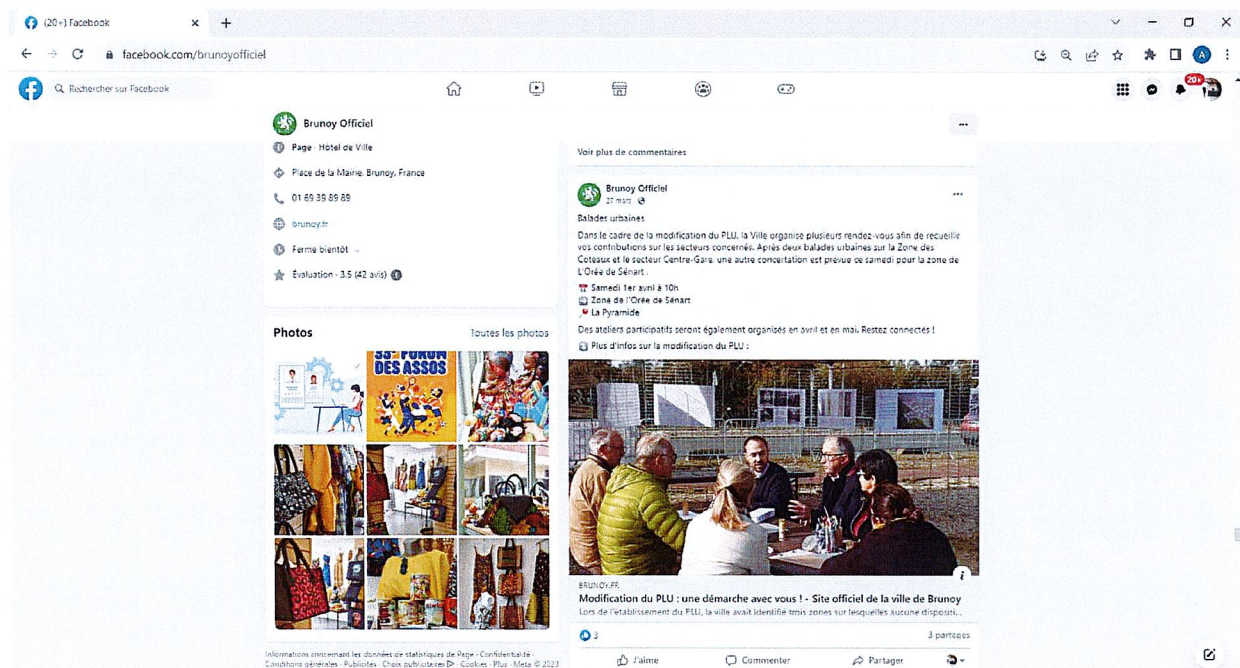


Source : Facebook, 13 mars 2023

MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

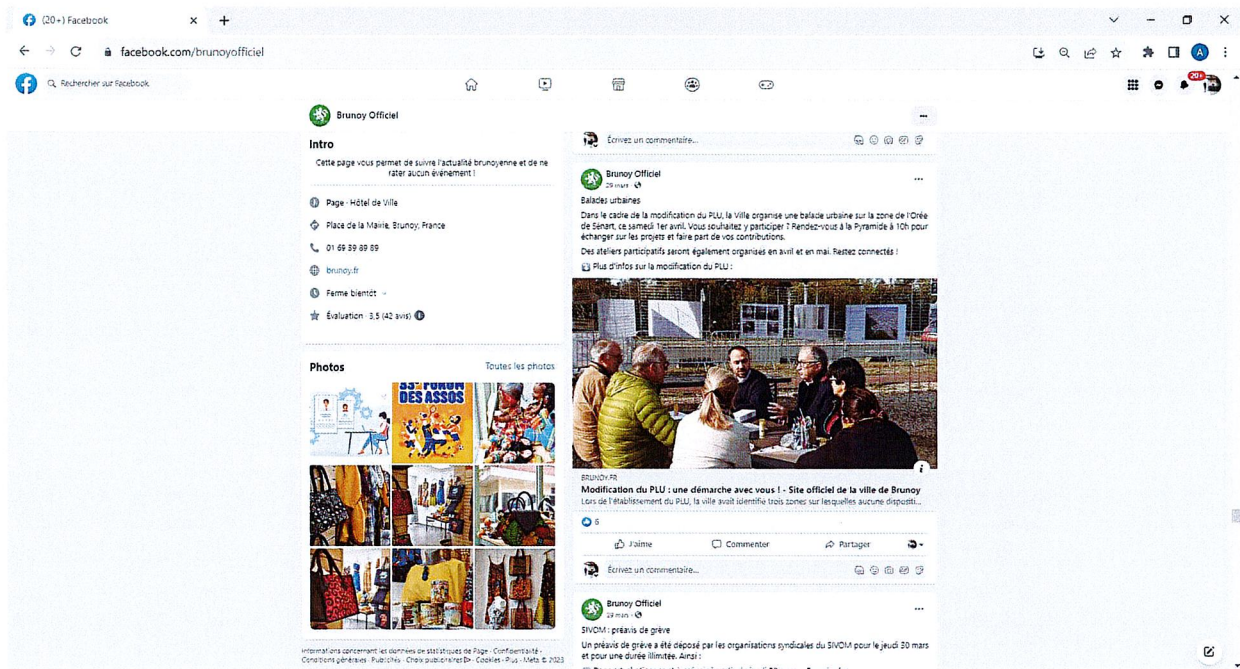


Source : Facebook, 20 mars 2023

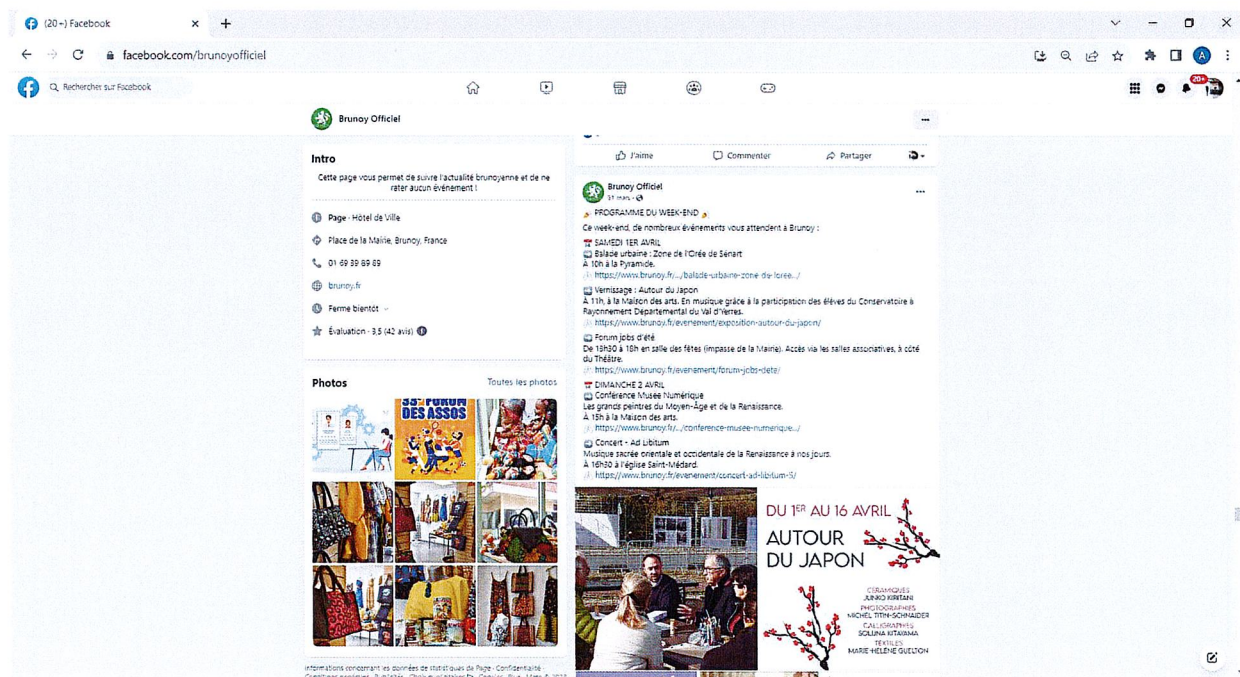


Source : Facebook, 27 mars 2023

MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

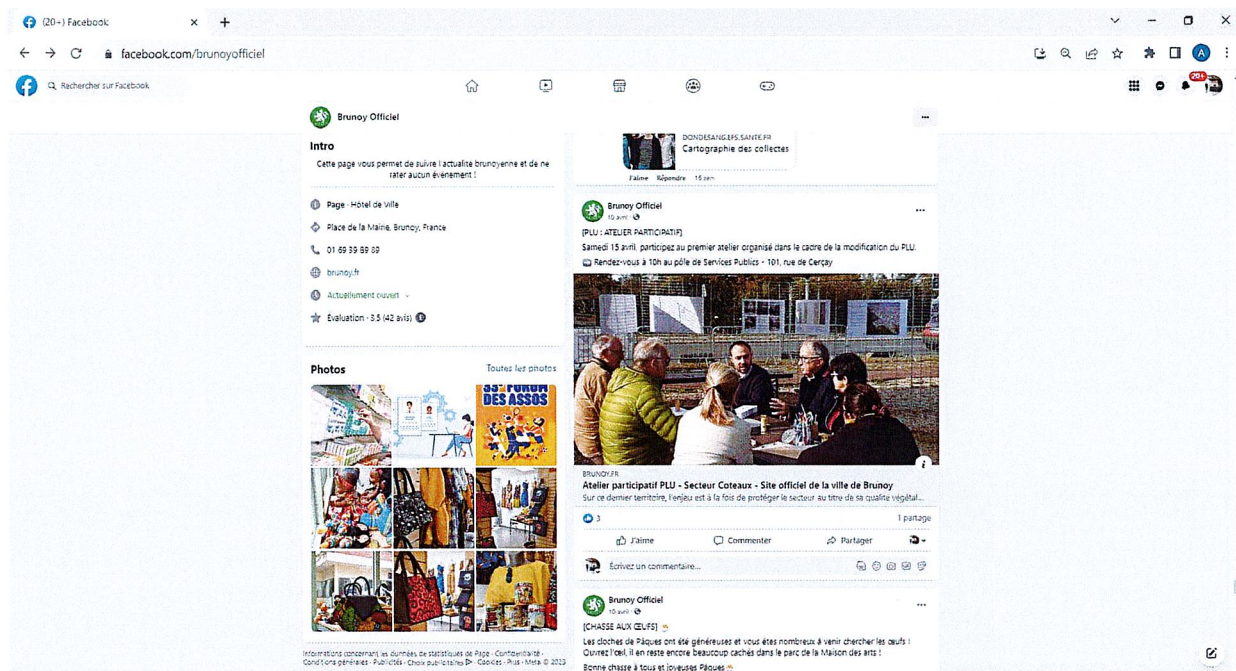


Source : Facebook, 29 mars 2023

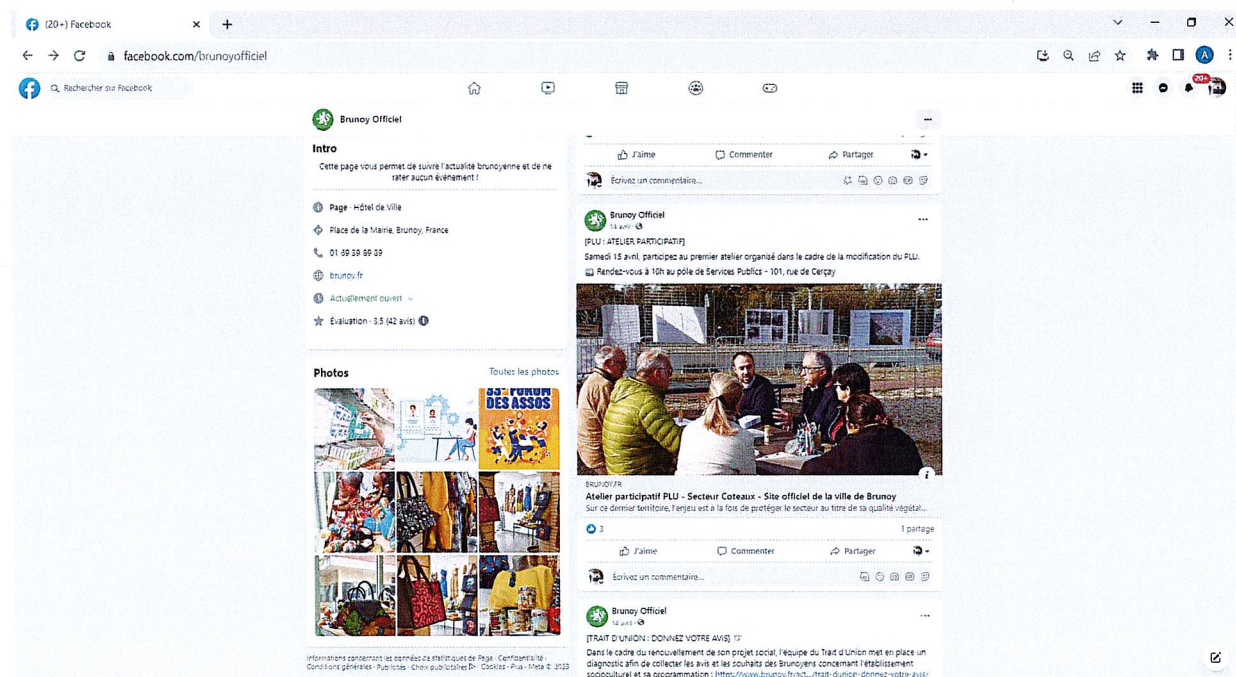


Source : Facebook, 31 mars 2023

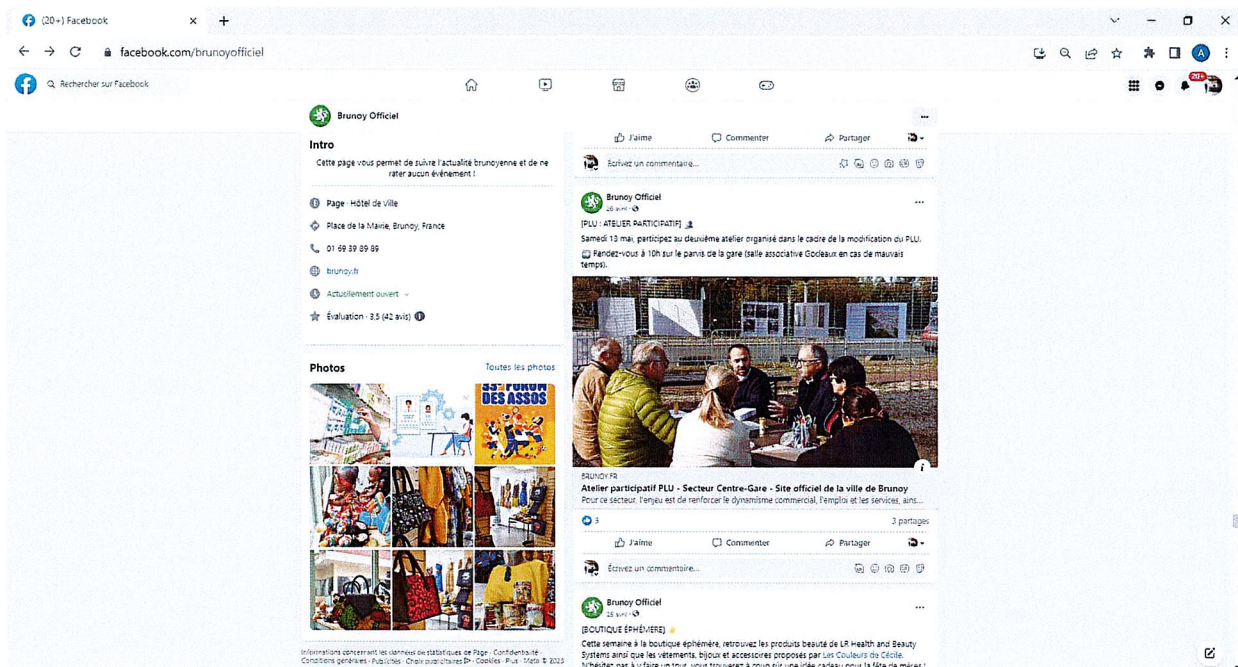
MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION



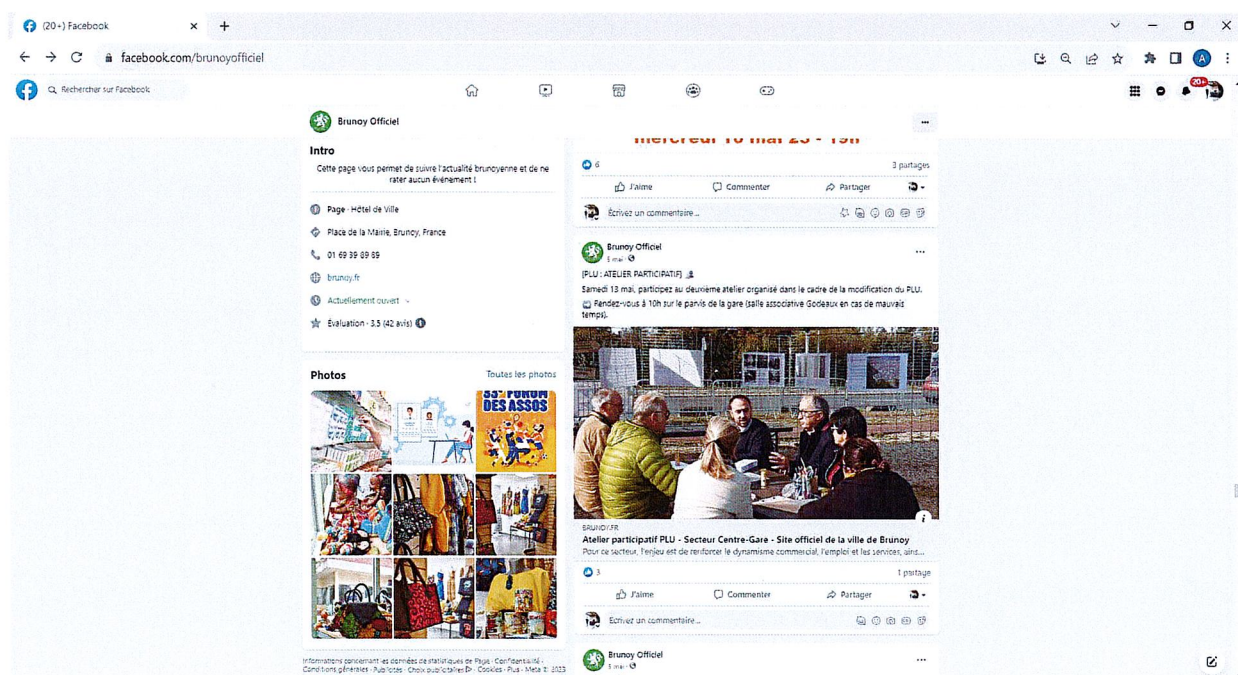
Source : Facebook, 1^{er} avril 2023



Source : Facebook, 14 avril 2023

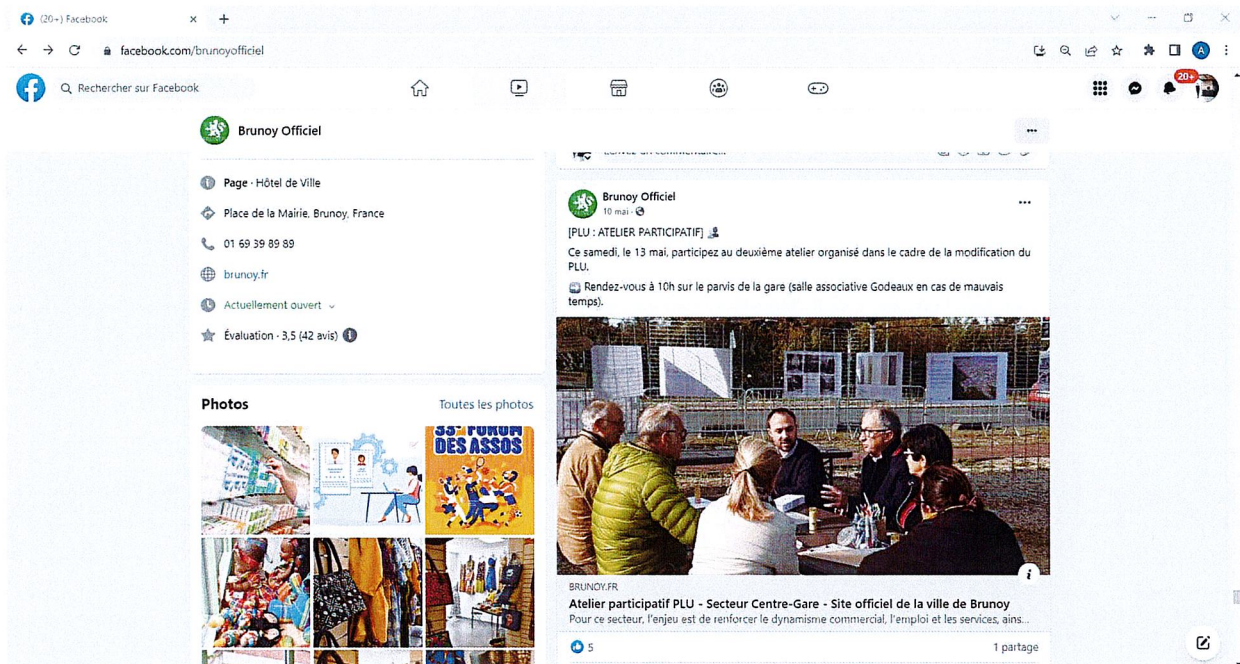


Source : Facebook, 26 avril 2023

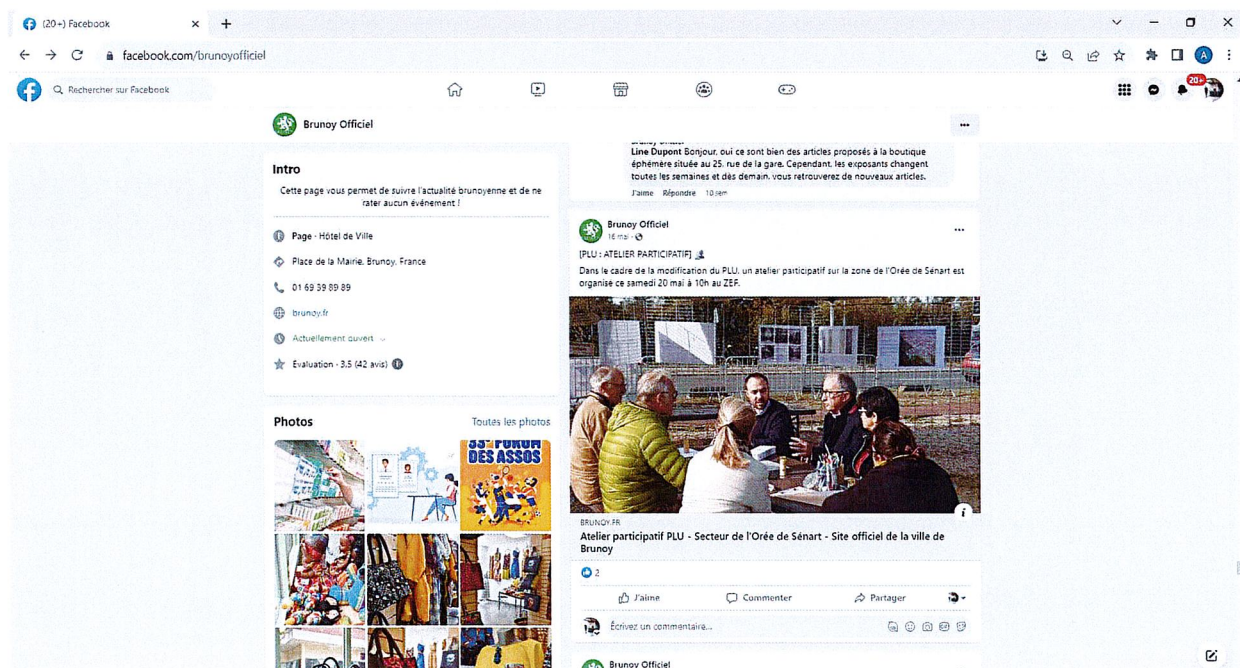


Source : Facebook, 5 mai 2023

MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

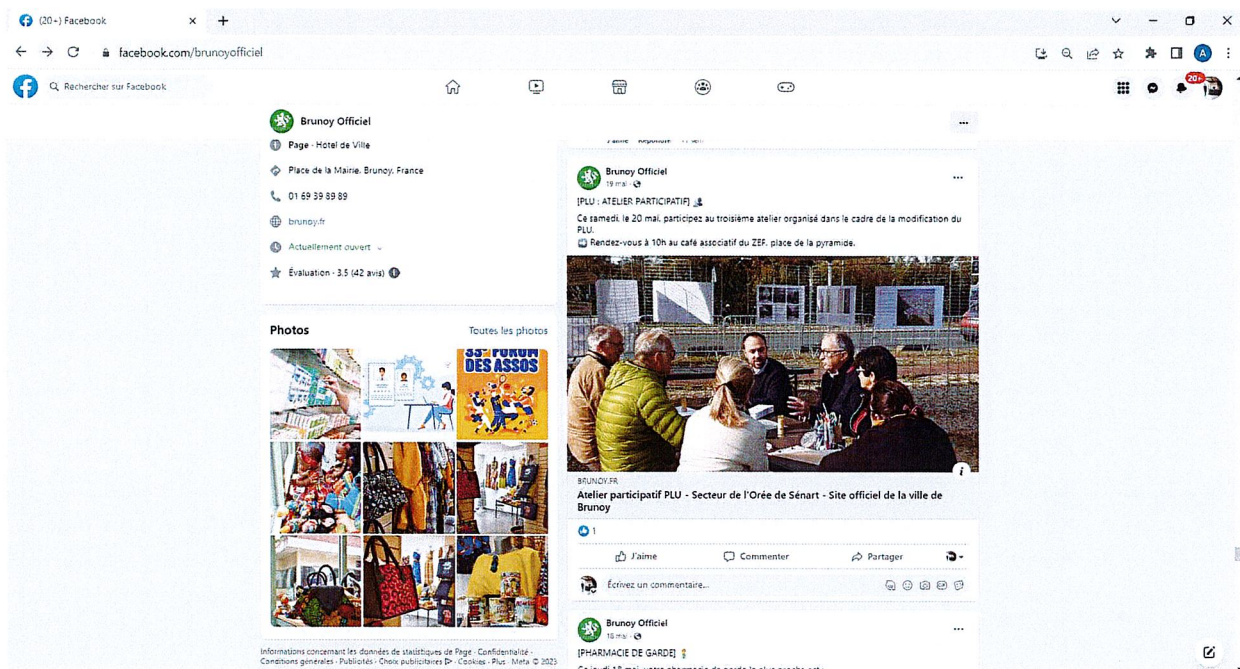


Source : Facebook, 10 mai 2023

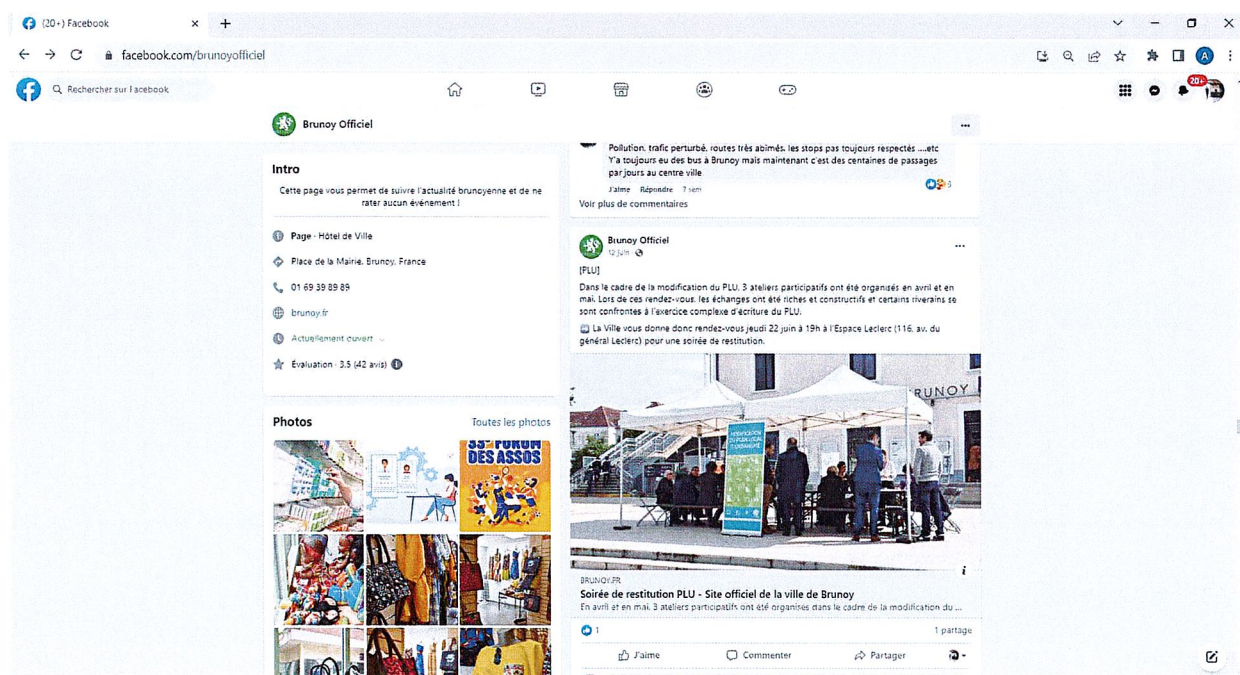


Source : Facebook, 16 mai 2023

MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

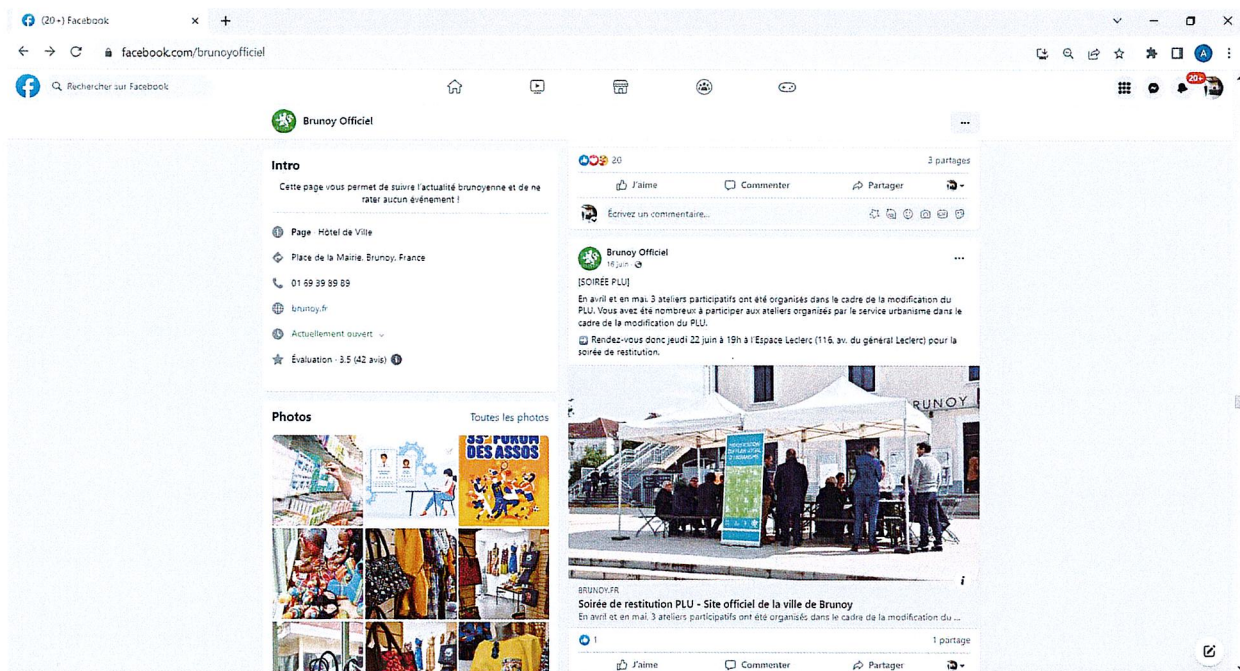


Source : Facebook, 19 mai 2023

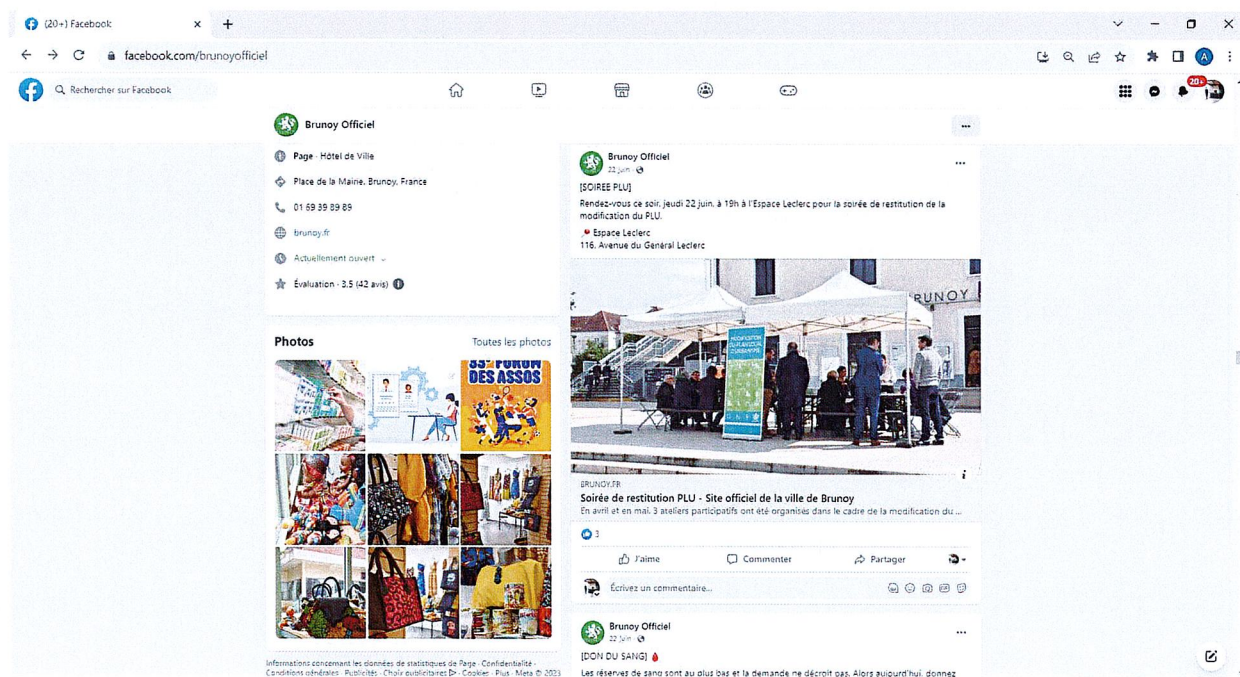


Source : Facebook, 12 juin 2023

MODIFICATION N°1 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION



Source : Facebook, 16 juin 2023



Source : Facebook, 22 juin 2023

2.5. Registre et dossier mis à disposition

Conformément à la délibération 22.070/C, un registre et un dossier contenant les différentes études liées à la procédure de modification n°1 du PLU ont été mis à disposition du public au service Urbanisme aux heures et jours habituels d'ouverture.

Aucune remarque n'a été portée sur le registre.

2.6. Tenue d'échanges et d'ateliers d'information

La Ville de Brunoy a souhaité mettre en œuvre deux types de dispositifs de concertation lors afin d'associer le plus largement possible les Brunoyens à la procédure de modification n°1 du PLU.

Ainsi, trois balades urbaines ont été organisées en phase Diagnostic sur les trois secteurs concernés par la modification n°1 : le secteur des Coteaux, le Centre-Gare et la RN6.

Puis, trois ateliers participatifs ont été organisés afin de travailler, avec les participants, aux propositions d'évolutions réglementaires et à la traduction de ces évolutions sous forme d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). La volonté municipale était de parvenir à une coconstruction avec les Brunoyens des futures OAP sur ces secteurs à enjeux.

2.6.1. Les balades urbaines

Pour chaque balade, un carnet de route a été remis aux participants qui avaient ainsi la possibilité de faire leurs remarques par écrit à la Ville.

2.6.1.1. Secteur des Coteaux – Samedi 18 mars 2023

Après cette balade urbaine et en un mot, comment définiriez-vous le secteur des Coteaux ?

.....

.....

Quelles idées réglementaires souhaiteriez-vous proposer pour le quartier ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour poursuivre nos échanges, le service urbanisme de Brunoy se tient à votre disposition : plumodification@brunoy.fr et 01 69 39 89 42

Calendrier

Les balades urbaines

Samedi 18 mars à 10h
Angle rue des Mahiettes -
rue des Vallées

Samedi 25 mars à 10h
Secteur Centre-Gare
Parvis de la gare

Samedi 1^{er} avril à 10h
Zone de l'Orée de Sénart
La Pyramide

Les ateliers participatifs

Samedi 15 avril
Atelier secteur Coteaux

Samedi 13 mai
Atelier secteur Centre-Gare

Samedi 20 mai
Atelier Zone de l'Orée de Sénart

Réunion de restitution
Jeudi 22 juin

Modification du PLU
18 mars 2023



CARNET DE ROUTE

Balade urbaine 1 : les Coteaux

Quelle réglementation pour le secteur des Coteaux ?

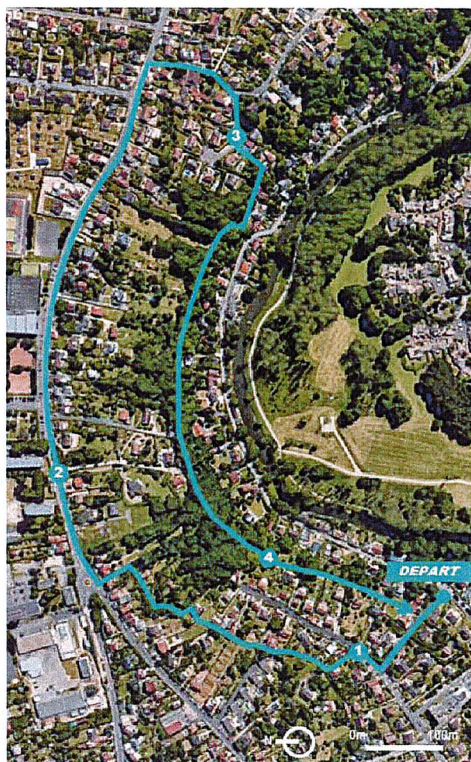


Objectifs : élaborer un nouveau zonage à dominante végétale afin de protéger le secteur au titre de ses qualités paysagères et environnementales

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Garantir la préservation paysagère et la qualité patrimoniale
- Définir des règles de constructibilité et proposer des solutions adaptées à ce secteur spécifique

Carte du parcours

1 - 2 - 3 : haltes



Choisissez 5 mots pour caractériser le quartier des Coteaux :

Urbain • Pratique • Naturel • Dynamique • Eau • Fleuri • Familial • Qualitatif
Sportif • Ouvert • Calme • Accueillant • Paysager • Dense • Durable •
Agricole • Enclavé • Intergénérationnel • Agréable • Patrimonial • Actif •
Innovant • Connecté • Convivial • Piéton • Traversé • Délaissé • Lumineux •
Harmonieux • Perspective • Vétuste • Végétal • Diversifié • Partagé • Central •
Fermé Festif • Arboré • Coloré • Culturel • Aéré • Accessible • Mixte •
Propre • Pavillonnaire • Animé • Hétérogène • Périphérique • Vide • Rythmé •
Bruyant • Autonome • Plein • Jeune • Protégé • Monotone • Résidentiel •
Isolé • Tranquille • Boisé • Potager • Adapté • Historique

Autre :

AMBIANCE

Que ressentez-vous en traversant ce quartier ?

FORCES

Quel sont les avantages, les qualités et les éléments remarquables de ce secteur ?

FAIBLESSES

Quels sont les inconvénients, les éléments négatifs de ce quartier ?

BALADE URBAINE DANS LE QUARTIER DES COTEAUX

Date : 18 /03/2023

Durée de la balade : 10h00 – 12h00

Lieu de rendez-vous : angle de la rue des Mahiettes et de la rue des Vallées

Nombre de personnes présentes : 30 personnes

Représentants de la mairie : M. Le Maire, N. DOHIN, J. MEUNIER, V. RAGOT, G. PEYTAVIN, E. FALOU

Présentation de la démarche de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par Monsieur Le Maire et Monsieur Dohin.

Présentation des enjeux de ce projet de modification du PLU pour le secteur des Coteaux au caractère végétal très marqué. Monsieur DOHIN, précise qu'il s'agit pour ce quartier de définir des règles non pas de densification mais d'accompagnement des bâtiments existants (clôture, plantations, abris, extensions...).

Le contexte de l'inscription en zone d'attente du coteau est expliqué. Il est précisé que des études géotechniques sont en cours par le cabinet GINGER BURGEAP.

Il est rappelé, que le présent rassemblement permet de faire un état des lieux avant de se lancer dans la rédaction de règles lors de l'atelier prévu le 15 Avril.

Les échanges en amont de la balade urbaine ont durée environ 15 minutes.

Un carnet de route présentant le parcours et posant quelques interrogations a été distribué (7 personnes ont transmis leur observation à la mairie).

Plusieurs pauses ont été faites durant la balade, notamment dans le quartier pavillonnaire, Place de la Noirat, où les sujets de clôtures, murs de soutènement ont été abordés, sur le chemin la question de l'état de celui-ci a été évoqué ainsi que la constructibilité des fond de parcelle.

2.6.1.2. Secteur Centre-Gare – Samedi 25 mars 2023

Modification du PLU
25 mars 2023



CARNET DE ROUTE

Balade urbaine 2 : le centre gare

Quelle réglementation pour le secteur du centre gare ?



Objectifs : renforcer le dynamisme local ainsi que l'accès aux transports et aux mobilités douces.

- Créer un pôle intermodal ouvert sur le centre-ville
- Fluidifier les mobilités et réorganiser la gare routière
- Réaménager et dynamiser le parvis Est de la gare
- Contribuer à la désimperméabilisation des sols et végétaliser l'espace urbain

COORDONNÉES (FACULTATIF)

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Pour poursuivre nos échanges, le service urbanisme de Brunoy se tient à votre disposition : plumodification@brunoy.fr et 01 69 39 89 42

Calendrier

Les balades urbaines

Samedi 25 mars à 10h
Secteur Centre-Gare
Parvis de la gare

Samedi 11 avril à 10h
Zone de l'Orée de Sénart
La Pyramide

Réunion de restitution
Jeudi 22 juin

Les ateliers participatifs

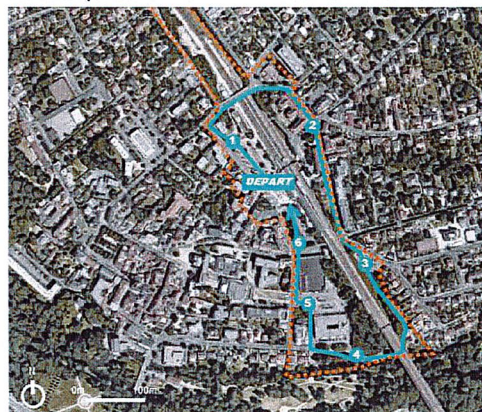
Samedi 15 avril à 10h
Atelier secteur Coteaux

Samedi 13 mai à 10h
Atelier secteur Centre-Gare

Samedi 20 mai à 10h
Atelier Zone de l'Orée de Sénart

Carte du parcours

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 : haltes



Choisissez 5 mots pour caractériser le quartier centre gare :

Urbain • Pratique • Naturel • Dynamique • Eau • Qualitatif • Ouvert
• Calme • Paysager • Dense • Durable • Multimodal • Enclavé •
Intergénérationnel • Patrimonial • Actif • Monotone • Innovant •
Connecté • Convivial • Traversé • Protégé • Divisé • Harmonieux •
Vétuste • Végétal • Diversifié • Partagé • Central • Fermé • Festif
• Arboré • Culturel • Aéré • Accessible • Mixte • Hétérogène •
Rythmé • Bruyant • Autonome • Jeune • Délaissé • Isolé • Sportif
• Tranquille • Boisé • Résidentiel • Historique •

Autre :

AMBIANCE

Que ressentez-vous en traversant ce quartier ?

.....

.....

.....

FORCES

Quels sont les avantages, les qualités et les éléments remarquables de ce secteur ?

.....

.....

.....

FAIBLESSES

Quels sont les inconvénients, les éléments négatifs de ce quartier ?

.....

.....

.....

Après cette balade urbaine et en un mot, comment définiriez-vous le secteur du centre gare ?

.....

.....

Quelles idées réglementaires souhaiteriez-vous proposer pour le quartier ?

.....

.....

.....

.....

.....

BALADE URBAINE DANS LE CENTRE GARE

Date : 25 /03/2023

Durée de la balade : 10h00 – 12h00

Lieu de rendez-vous : parvis de la gare

Nombre de personnes présentes : 10 personnes

Représentants de la mairie : M. Le Maire, N. DOHIN, J. MEUNIER, V. RAGOT, F. PEROIS

Présentation de la démarche de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par Monsieur Le Maire et Monsieur Dohin.

Le contexte de l'inscription en zone d'attente du centre gare est expliqué. Ce quartier stratégique est au cœur de réflexions de réaménagement en partenariat avec la SNCF et Ile de France Mobilités.

Il est soulevé par M. le Maire et M. Dohin l'idée d'écrire une Orientation d'Aménagement Programmée afin d'à la fois contraindre et guider les futurs opérateurs qui pourraient s'intéresser à la valorisation de ce secteur.

Il a été rappelé, que le présent rassemblement était de faire un état des lieux du secteur avant de se lancer dans la rédaction de règles lors de l'atelier prévu le 13 mai.

Un carnet de route présentant le parcours et posant quelques interrogations a été distribué.

Les échanges en amont de la balade urbaine ont duré environ 20 minutes. Avant le départ en balade, les riverains ont abordés les sujets suivants : la pauvreté urbaine de la gare routière, ainsi que les nuisances qu'elle génère ; l'importance de faire réaliser des enseignes qualitatives ; la nécessité d'implanter des équipements publics à proximité de la gare (toilettes publiques).

Durant la balade plusieurs pauses ont été faites notamment rue traversière, route de Brie, où la constructibilité des parcelles et des projets divers ont été évoqués ; la présence d'arbres de qualité a été abordée sur le parking Montaigne et de Lachambaudie ; la requalification des parkings, et notamment du silo, a été mentionnée.

2.6.1.3. Secteur RN6 – Samedi 1^{er} avril 2023

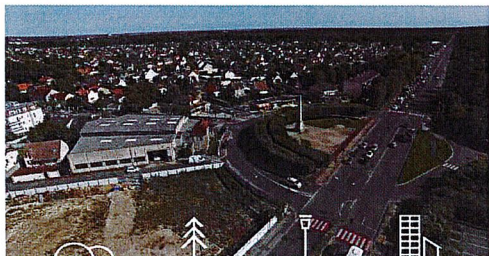
Modification du PLU
1^{er} avril 2023



CARNET DE ROUTE

Balade urbaine 3 : OAP de l'Orée de Sénart

Quelle réglementation pour l'OAP de l'Orée de Sénart ?



Objectifs : requalifier et ouvrir le place de la Pyramide et le front bâti de l'ex RN6 sur la forêt de Sénart.

- Encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services de proximité
- Favoriser la création de logements adaptés
- Désimperméabilisation des sols et création de trames végétales
- Repenser l'aménagement du secteur en lien avec l'axe routier
- Accompagner l'offre de transport en commun

Choisissez 5 mots pour caractériser l'OAP de l'Orée de Sénart :

- Urbain • Pratique • Naturel • Dynamique • Entrée de ville • Qualitatif • Ouvert • Calme • Décentré • Dense • Durable • Actif • Poreux • Enclavé • Intergénérationnel • Patrimonial • A Requalifier • Monotone • Bruyant • Innovant • Connecté • Convivial • Traversé • Protégé • Divisé • Harmonieux • Dégradé • Végétal • Diversifié • Partagé • Central • Fermé • Festif • Pollué • Arboré • Culturel • Aéré • Accessible • Mixte • Hétérogène • Rythmé • Bruyant • Autonome • Jeune • Délaissé • Isolé • Sportif • Tranquille • Boisé • Résidentiel • Historique •

Autre :

AMBIANCE

Que ressentez-vous en traversant ce quartier ?

.....

.....

FORCES

Quel sont les avantages, les qualités et les éléments remarquables de ce secteur ?

.....

.....

FAIBLESSES

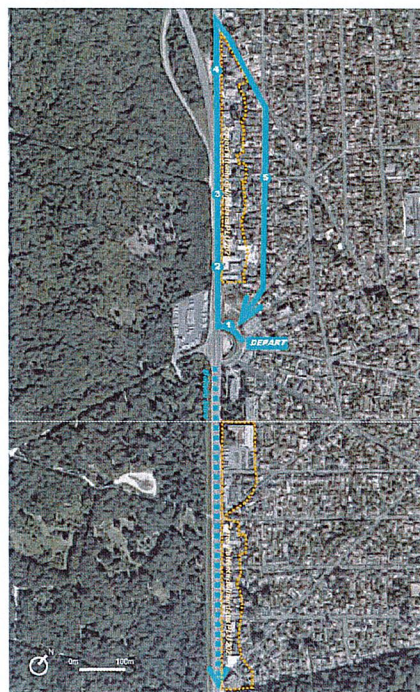
Quels sont les inconvénients, les éléments négatifs de ce quartier ?

.....

.....

Carte du parcours

1 - 2 - 3 - 4 - 5 : haltes



Après cette balade urbaine et en un mot, comment définiriez-vous l'OAP de l'Orée de Sénart ?

.....

Quelles idées réglementaires souhaiteriez-vous proposer pour le quartier ?

.....

.....

.....

.....

COORDONNÉES (FACULTATIF)

NOM

ADRESSE

.....

TÉLÉPHONE

.....

MAIL

Pour poursuivre nos échanges, le service urbanisme de Brunoy se tient à votre disposition : plu-modification@mairie-brunoy.fr
01 69 39 89 42

Calendrier

Les ateliers participatifs

Samedi 15 avril à 10h
Atelier secteur Coteaux

Samedi 13 mai à 10h
Atelier secteur Centre-Gare

Samedi 20 mai à 10h
Atelier Zone de l'Orée de Sénart

Réunion de restitution
Jeudi 22 juin

BALADE URBAINE DANS LE QUARTIER DE LA RN6

Date : 01/04/2023

Durée de la balade : 10h00 – 12h00

Lieu de rendez-vous : place de la Pyramide

Nombre de personnes présentes : 40 personnes

Représentants de la mairie : M. Le Maire, N. DOHIN, J. MEUNIER, V. RAGOT, MH. EUVRARD, C. PAVILLON, N. ALCARAZ, T. DAVIOT, F. FAREZ,

Rappel de la démarche de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par Monsieur Le Maire et Monsieur Dohin déjà évoqué aux balades précédentes. Le contexte de l'inscription en zone d'attente des abords de la RN6 est expliqué

Présentation des enjeux de ce projet de modification du PLU pour le secteur de la RN6 dont le caractère « autoroutier » est très fort et provoque de nombreuses nuisances (bruits, pollution...). L'intention pour ce quartier est la même que pour le centre gare, il s'agit d'imaginer une approche d'ensemble.

Il est précisé que des études urbaines sont menées par la communauté d'agglomération.

Il est rappelé, que le présent rassemblement permet de faire un état des lieux avant de se lancer dans la rédaction de règles lors de l'atelier prévu le 20 Mai.

Les échanges en amont de la balade urbaine ont duré environ 15 minutes.

Un carnet de route présentant le parcours et posant quelques interrogations a été distribué (7 personnes ont transmis leur observation à la mairie).

Plusieurs pauses ont été faites durant la balade, notamment aux abords du projet place de la Pyramide qui a fait l'objet d'un point précis, puis sur les terrains de la station de lavage, où les nuisances et les profondeurs de parcelles sont évoquées, Pointe de Chalandray où les interventions de l'EPIFIF sont abordées et rue Simone où la complexité du parcellaire et des usages est pointée.

2.6.2. Les ateliers participatifs

La Ville de Brunoy a organisé trois ateliers participatifs dans la continuité des balades urbaines organisées en phase Diagnostic. L'objectif de ces ateliers était de travailler, avec les participants, à la définition d'un cadre réglementaire pour permettre une urbanisation maîtrisée sur le secteur des Coteaux, tenant compte des risques existants et pour permettre la mutation des secteurs Centre-Gare et RN6/Orée de la forêt qui ont été identifiés comme des secteurs mutables, pouvant être densifiés par les Services de l'Etat.

Le premier atelier participatif a eu lieu le samedi 15 avril 2023. Une quinzaine de participants était présente pour réfléchir au devenir du secteur des Coteaux de la Vallée de l'Yerres. Les propositions suivantes ont été faites par les participants :

- > mieux protéger le patrimoine bâti : anciennes serres, murs en meulière ;
- > interdire toute construction au-delà d'une bande de 25m calculés par rapport à l'alignement ;
- > n'autoriser qu'une seule construction annexe (garage non accolé à la construction principale, abri de jardin...) par unité foncière ;
- > imposer que la construction annexe soit implantée à 10m maximum de la construction principale ;
- > interdire ou encadrer strictement les piscines enterrées ;
- > interdire les plantes invasives (bambous, thuyas...) ;
- > mieux réglementer les essences, en privilégiant les essences indigènes, notamment les fruitiers ;
- > imposer un pourcentage minimum d'espace vert de pleine terre ;
- > d'instaurer un coefficient élevé de surface perméable ;
- > interdire les murs pleins (à l'exception des murs de soutènement) pour favoriser le libre écoulement des eaux pluviales ;
- > favoriser la plantation de haies vives en limites séparatives ;
- > imposer la plantation de 2 arbres pour 1 arbre abattu ;
- > préserver la vue sur la plaine d'Epinay ;
- > valoriser les circulations piétonnes (conforter les sentes).

Le deuxième atelier participatif a eu lieu le samedi 13 mai 2023. Une quinzaine de participants était présente pour réfléchir au devenir du Centre-Gare. Les propositions suivantes ont été faites par les participants. Elles sont déclinées par secteur :

Secteur 1 – Les emprises SNCF – Nord de la gare routière

- > Permettre la construction d'un petit immeuble d'habitat collectif (rez-de-chaussée avec 4 étages, soit R+3+combles), tout en limitant l'imperméabilisation des sols et en prévoyant les circulations nécessaires aux engins de maintenance SNCF.

Secteur 2 – La gare routière

- > Optimiser la gestion de l'espace dédié aux transports collectifs ;
- > Renforcer les boisements existants et la présence du végétal de manière globale ;
- > Prévoir une liaison piétonne et cyclable Nord/Sud. Aujourd'hui, il n'y a pas de continuité piétonne ;
- > Créer du stationnement.

Secteur 3 – La gare et le parking au Sud de la gare

- > Donner une identité à la ville dès la sortie de la gare en veillant à la qualité architecturale et paysagère de toutes les constructions visibles par les visiteurs ;
- > Améliorer la signalétique, en implantant à la fois des panneaux expliquant l'histoire de la ville et en indiquant les services, équipements, etc. ;
- > Préserver le double alignement d'arbres existant au Sud de la gare ;

- > Permettre la construction d'un petit immeuble d'habitat collectif de qualité et bien intégré, le long de la voie ferrée (R+3+combles à R+4+combles maximum) ;
- > Privilégier l'implantation d'activités en pied de cet immeuble (atelier de réparation de vélo...).

Secteur 4 – Monoprix

- > Maintenir Monoprix aux abords de la gare ;
- > Permettre l'évolution du bâtiment actuel soit par une opération de surélévation, soit par une opération de démolition/reconstruction (R+3+combles, soit la même hauteur que le bâtiment en face, pas plus haut) ;
- > En cas de démolition, imposer une continuité visuelle vers la vallée de l'Yerres ;
- > Créer une continuité piétonne et cyclable sécurisée de la gare vers l'Yerres ;
- > Protéger et mettre en valeur le sequoia remarquable, visible depuis le parvis de la gare.

Secteur 5 – Route de Brie

- > Préserver cette surface non imperméabilisée (jardin potager) ;
- > Développer l'agriculture urbaine ;
- > Protéger le patrimoine ferroviaire ;
- > Réhabiliter ou reconstruire l'immeuble ICF.

Secteur 6 – Avenue Montaigne

- > Renforcer l'offre de stationnement par la construction d'un parking silo pour compenser la diminution de l'offre à l'Ouest de la voie ferrée ;
- > Veiller à l'intégration architecturale et paysagère de cette nouvelle construction ;
- > Maintenir la liaison douce existante le long de la voie ferrée ;
- > Renforcer la place de l'arbre, protéger le grand marronnier.

Secteur 7 – Parking de Lachambaudie

- > Renaturer le secteur ;
- > Reconstituer l'offre en stationnement ;
- > Permettre la construction de nouveaux logements bien intégrés à la pente (hauteur plus basse en haut de la pente, plus haute le long de l'Yerres, en R+4+combles maximum) ;
- > Créer des continuités visuelles et fonctionnelles vers l'Yerres ;
- > Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- > Développer les espaces de loisirs verts et les activités de tourisme.

Le troisième atelier a eu lieu le samedi 20 mai 2023 dans le secteur de l'Orée de Sénart/RN6. Cet atelier a réuni environ 30 participants. Lors de cet atelier, plusieurs propositions ont été faites par les participants. Elles sont regroupées par thème ci-après et ont également été reprises dans les panneaux d'exposition.

Logements :

- > Favoriser une mixité d'usage par l'implantation d'activités économiques (majoritairement) et de logements ;
- > Implanter les constructions en recul de 15m par rapport à l'alignement de l'ex-RN6 (sur le tronçon Pyramide/Paris) ;
- > Prévoir la construction de foyers-logements pour personnes âgées et/ou de maisons de retraite ;

Espaces verts et imperméabilisation :

- > Prolonger les alignements d'arbres à haute tige existant le long de la RN6 ;
- > Maintenir les espaces verts existants et les développer ;
- > Désimperméabiliser certains espaces, par exemple : la terrasse du ZEF ;
- > Réduire la largeur du boulevard urbain pour végétaliser les espaces publics et ralentir la circulation.

Hauteur :

- > Privilégier des constructions en rez-de-chaussée avec 3 étages et des combles (R+3+combles).

Services de proximité :

- > Favoriser l'implantation d'un cabinet médical et d'une crèche ;
- > Permettre également l'implantation de petits commerces divers ;
- > Prévoir des espaces dédiés à la pratique du sport et une aire de jeux ;
- > Aménager du stationnement pour les futurs commerces.

Architecture :

- > Privilégier une architecture moderne ;
- > Offrir des espaces extérieurs aux nouveaux logements (balcons, loggias...) ;
- > Végétaliser au maximum les futures constructions ;
- > Protéger le patrimoine bâti et végétal.

Autres :

- > Aménager des liaisons piétonnes pour reconnecter la ville avec la forêt ;
- > Limiter la vitesse sur le futur boulevard urbain ;
- > Maintenir l'alignement urbain actuel sur le tronçon Pyramide/Province.

2.7. Exposition

Pour clôturer cette phase de concertation, une exposition a été organisée le 22 juin 2023 à l'Espace Leclerc à partir de 19h. Une soixantaine de personnes était présente lors de cet évènement.

Onze panneaux ont été réalisés permettant de présenter, pour chaque secteur impacté par la procédure d'évolution du PLU :

- > le contexte de la modification ;
- > les modifications apportées au document d'urbanisme ;
- > les apports de la concertation.

Ces onze panneaux sont reproduits ci-après dans leur intégralité. Ils synthétisent les différents échanges qui ont pu avoir lieu avec les Brunoyens lors des ateliers participatifs.

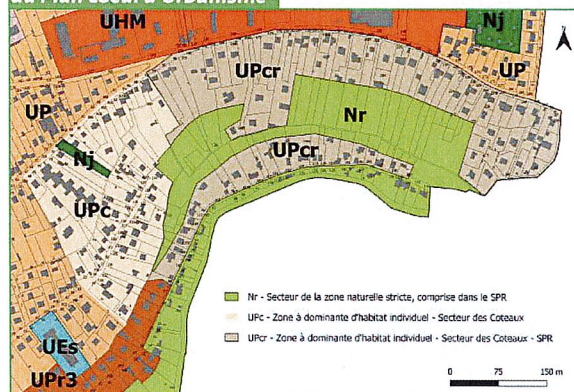


LES COTEAUX DE LA VALLÉE DE L'YERRES

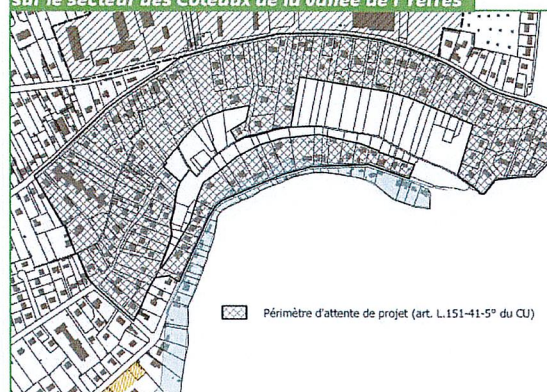
Le contexte

Suite à différents désordres du sous-sol, la Ville a classé, dans son PLU approuvé le 11 février 2021, les coteaux de l'Yerres (zones UPc et UPcr) en périmètre d'attente de projet global au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme.

Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme



Périmètre d'attente de projet sur le secteur des Coteaux de la vallée de l'Yerres



A QUOI SERT LE PÉRIMÈTRE D'ATTENTE DE PROJET ?

→ Il permet de limiter, pendant une durée maximale de 5 ans, les possibilités d'évolution des constructions présentes sur un périmètre donné dans l'attente de la définition d'un projet global visant à valoriser celui-ci.

POURQUOI MODIFIER LE PLU ?

- Le délai de 5 ans fixé par le Code de l'Urbanisme arrive bientôt à échéance. Il convient donc de définir un règlement pour le secteur des Coteaux.
- La Ville a missionné le bureau d'études GINGER BURGEAP pour la réalisation des études nécessaires à la connaissance du sol et du sous-sol sur le secteur des Coteaux. Ces études ont pour objectifs de mieux apprécier le risque et de proposer des dispositions constructives permettant de pallier ce risque et ainsi de lever le périmètre d'attente de projet.





LES COTEAUX DE LA VALLÉE DE L'YERRES

Le contexte

LES COTEAUX, UNE SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE FORTE

- L'existence d'un risque mouvement de terrain.
- Un risque inondation dans la partie basse.
- La présence de boisements à préserver.
- Des sentes qui desservent les cœurs d'îlots.
- Des percées visuelles sur la vallée.
- Des éléments de patrimoine bâti et paysager remarquables protégés dans le PLU.
- Une partie du secteur est comprise dans le site classé de la vallée de l'Yerres.
- Le secteur UPcr est également compris dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

OBJECTIFS DE LA MODIFICATION DU PLU

- Élaborer un nouveau zonage à dominante végétale afin de protéger le secteur au titre de ses qualités paysagères et environnementales.
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité.
- Garantir la préservation paysagère et la qualité patrimoniale.
- Définir des règles de constructibilité et proposer des solutions adaptées à ce secteur spécifique.





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RESTITUTION DE LA CONSULTATION

JUIN 2023

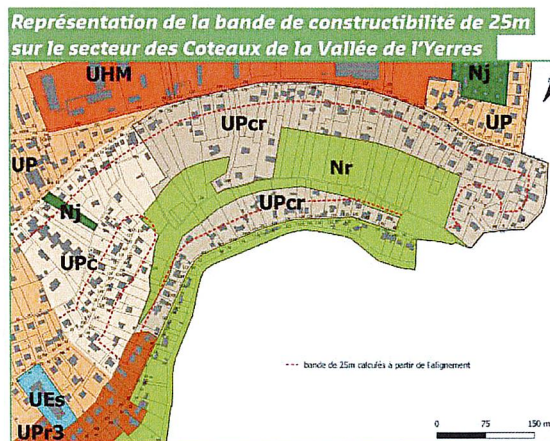
LES COTEAUX DE LA VALLÉE DE L'YERRES Les propositions d'évolutions réglementaires issues de la concertation

La Ville a organisé une balade urbaine le samedi 18 mars et un atelier participatif le samedi 15 avril. 40 participants étaient présents lors de la balade urbaine et une quinzaine lors de l'atelier participatif.



LORS DE L'ATELIER DU 13 MAI, PLUSIEURS PROPOSITIONS ONT ÉTÉ FAITES :

- de mieux protéger le patrimoine bâti : anciennes serres, murs en meulière ;
- d'interdire toute construction au-delà d'une bande de 25m calculés par rapport à l'alignement ;
- de n'autoriser qu'une seule construction annexe (garage non accolé à la construction principale, abri de jardin...) par unité foncière ;
- d'imposer que la construction annexe soit implantée à 10m maximum de la construction principale ;
- d'interdire ou d'encadrer strictement les piscines enterrées ;
- d'interdire les plantes invasives (bambous, thuyas...) ;
- de mieux réglementer les essences, en privilégiant les essences indigènes, notamment les fruitiers ;
- d'imposer un pourcentage minimum d'espace vert de pleine terre ;
- d'instaurer un coefficient élevé de surface perméable ;
- d'interdire les murs pleins (à l'exception des murs de soutènement) pour favoriser le libre écoulement des eaux pluviales ;
- de favoriser la plantation de haies vives en limites séparatives
- d'imposer la plantation de 2 arbres pour 1 arbre abattu.
- préserver la vue sur la plaine d'Epinay
- Valoriser les circulation piétonnes (conforter les sentes)





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RESTITUTION DE LA CONSULTATION

JUIN 2023

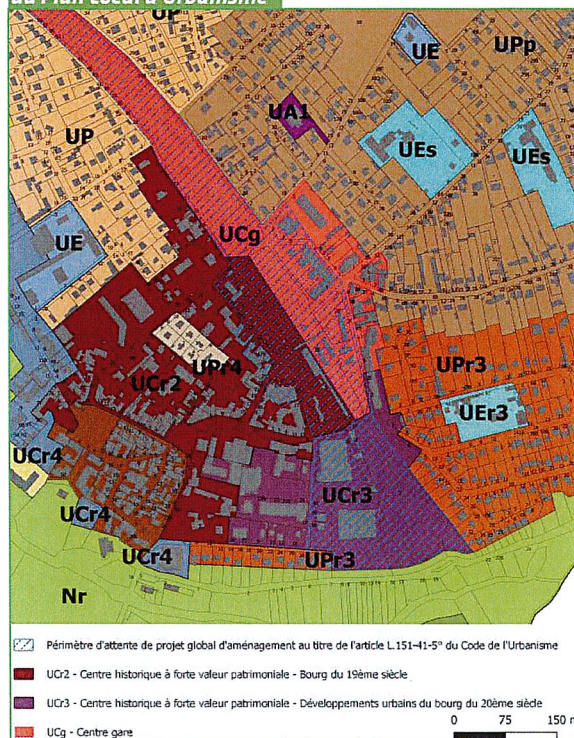
CENTRE-GARE Le contexte

Secteur stratégique pour la commune, le centre gare a fait l'objet de plusieurs études ces dernières années:

- Instauration d'un périmètre d'études dans le Centre-Ville élargi en date du 8 avril 2016 ;
- Signature le 7 septembre 2016 d'une convention de partenariat d'études avec la SNCF, propriétaire de délaissés ferroviaires aux abords de la gare et intéressé à les valoriser ;
- Réalisation d'une étude du commerce en centre-ville avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne en 2016 également ;
- Lancement d'une étude sur le logement en 2017 ;
- Etude du pôle multimodal et rénovation du PSR ;
- Etudes sur l'offre de stationnement et les déplacements en centre-ville plus récemment ;
- Réalisation d'une étude sur le devenir du centre-gare par les étudiants de l'ENSA Marne-la-Vallée

Les conclusions de ces différentes études n'étant pas encore toutes disponibles lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 11 février 2021, la Ville a décidé de classer le Centre-Gare, réparti sur les zones UCg, UCr2 et UCr3, en périmètre d'attente global au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme.

Extrait du plan de zonage
du Plan Local d'Urbanisme



A QUOI SERT LE PÉRIMÈTRE D'ATTENTE DE PROJET ?

- Il permet de limiter, pendant une durée maximale de 5 ans, les possibilités d'évolution des constructions présentes sur un périmètre donné dans l'attente de la définition d'un projet global visant à valoriser celui-ci.

POURQUOI MODIFIER LE PLU ?

- Le délai de 5 ans fixé par le Code de l'Urbanisme arrive bientôt à échéance. Il convient donc de définir un règlement pour le secteur du Centre-gare.
- La Ville a souhaité associer les habitants pour la rédaction de ce règlement et la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui viendra illustrer l'aménagement futur de ce secteur sous forme d'un schéma.





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RESTITUTION DE LA CONSULTATION

JUIN 2023

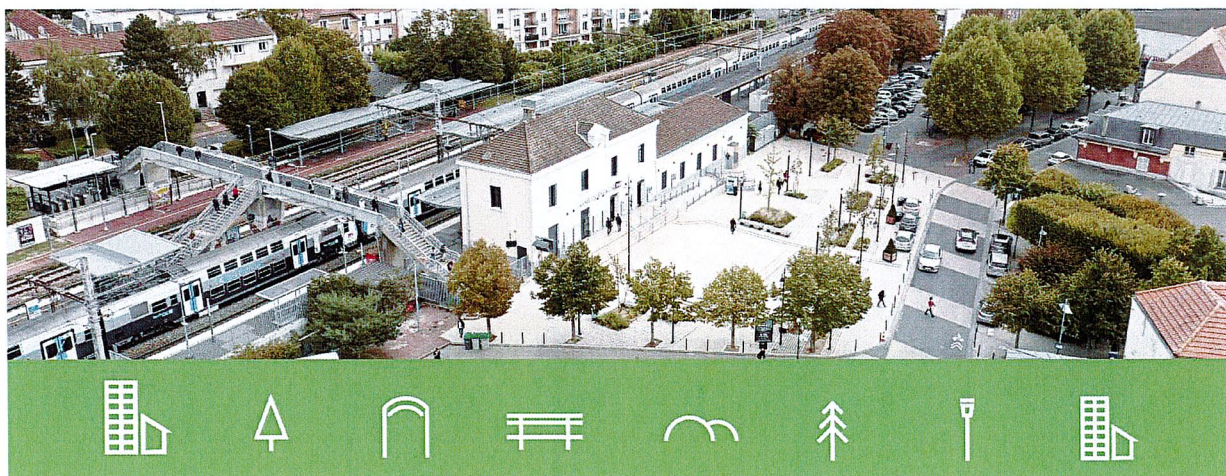
CENTRE-GARE Le contexte

LE CENTRE-GARE, DES ENJEUX DE CENTRALITÉ, DE MOBILITÉS ET DE PATRIMOINE FORTS

- Le centre-ville bénéficie d'un patrimoine historique et architectural riche et divers représentatif de la qualité du cadre de vie et caractéristique du bourg briard, dans un esprit « petite ville » éloigné de l'ambiance urbaine métropolitaine ;
- Le centre-gare souffre d'une rupture physique liée à la gare routière d'une part et aux voies ferrées d'autre part empêchant aujourd'hui toute unité entre la gare et ses abords et l'espace commercial et d'animation du centre ;
- Le secteur bas du quartier présente une topographie contraignante ;
- Les commerces ne sont pas assez visibles ;
- L'aménagement des espaces publics manque d'une cohérence générale ;
- Les liaisons douces sont insuffisantes et l'accès au centre-ville par le sud de la ville reste pour le moins compliqué ;
- La liaison avec le Sud de la ville est difficile (rupture de l'Yerres) ;
- Des difficultés de stationnement sont constatées.

OBJECTIFS DE LA MODIFICATION DU PLU

- Renforcer le dynamisme commercial, l'emploi et les services, ainsi que l'accès aux transports en commun et aux modes de mobilités douces ;
- Créer un pôle intermodal ouvert vers le centre-ville ;
- Fluidifier les mobilités et réorganiser la gare routière ;
- Réaménager et dynamiser le parvis Est de la gare (création de logements, de services, de solutions de stationnement et de continuités piétonnes) ;
- Concourir à la désimperméabilisation des sols et végétaliser l'espace urbain.





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RESTITUTION DE LA CONSULTATION

JUIN 2023

CENTRE-GARE Les propositions d'évolutions réglementaires issues de la concertation

La Ville a organisé une balade urbaine le samedi 25 mars et un atelier participatif le samedi 13 mai. 20 participants étaient présents lors de la balade urbaine et une quinzaine lors de l'atelier participatif.



LORS DE L'ATELIER DU 13 MAI, PLUSIEURS PROPOSITIONS ONT ÉTÉ FAITES PAR LES PARTICIPANTS. LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-GARE ÉTANT VASTES, ELLES SONT DÉCLINÉES PAR SECTEUR

SECTEUR 1 • Les emprises SNCF Nord de la gare routière

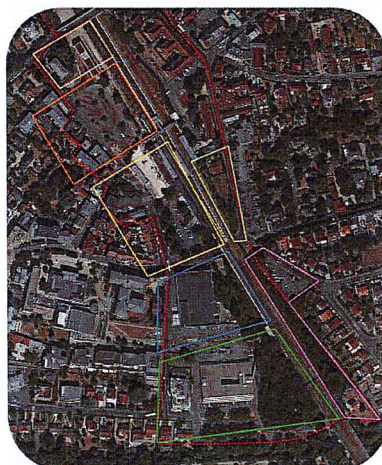
- Permettre la construction d'un petit immeuble d'habitat collectif (rez-de-chaussée avec 4 étages, soit R+3+combles, tout en limitant l'imperméabilisation des sols et en prévoyant les circulations nécessaires aux engins de maintenance SNCF).

SECTEUR 2 • La gare routière

- Optimiser la gestion de l'espace dédié aux transports collectifs ;
- Renforcer les boisements existants et la présence du végétal de manière globale ;
- Prévoir une liaison piétonne et cyclable Nord/Sud. Aujourd'hui, il n'y a pas de continuité piétonne.
- Création de stationnements.

SECTEUR 3 • La gare et le parking au Sud de la gare

- Donner une identité à la ville dès la sortie de la gare en veillant à la qualité architecturale et paysagère de toutes les constructions visibles par les visiteurs ;
- Améliorer la signalétique, en implantant à la fois des panneaux expliquant l'histoire de la ville et en indiquant les services, équipements, etc. ;
- Préserver le double alignement d'arbres existants au Sud de la gare ;
- Permettre la construction d'un petit immeuble d'habitat collectif de qualité et bien intégré, le long de la voie ferrée (R+3+combles à R+4+combles maximum) ;
- Privilégier l'implantation d'activités en pied d'immeuble (atelier de réparation de vélo ...).



SECTEUR 4 • Monoprix

- Maintenir Monoprix aux abords de la gare ;
- Permettre l'évolution du bâtiment actuel soit par une opération de surélévation, soit par une opération de démolition/reconstruction (R+3+combles, soit la même hauteur que le bâtiment en face, pas plus haut) ;
- En cas de démolition, imposer une continuité visuelle vers la vallée de l'Yverres ;
- Créer une continuité piétonne et cyclable sécurisée de la gare vers l'Yverres ;
- Protéger et mettre en valeur le séquoia remarquable, visible depuis le parvis de la gare.

SECTEUR 5 • Route de Brie

- Préserver les surfaces non imperméabilisées (jardin potager) ;
- Développer l'agriculture urbaine ;
- Protéger le patrimoine ferroviaire ;
- Réhabiliter ou reconstruire immeuble ICF

SECTEUR 6 • Avenue Montaigne

- Renforcer l'offre de stationnement par la construction d'un parking silo pour compenser la diminution de l'offre à l'Ouest de la voie ferrée ;
- Veiller à l'intégration architecturale et paysagère de cette nouvelle construction ;
- Maintenir la liaison douce existante le long de la voie ferrée ;
- Renforcer la place de l'arbre, protéger le grand marronnier.

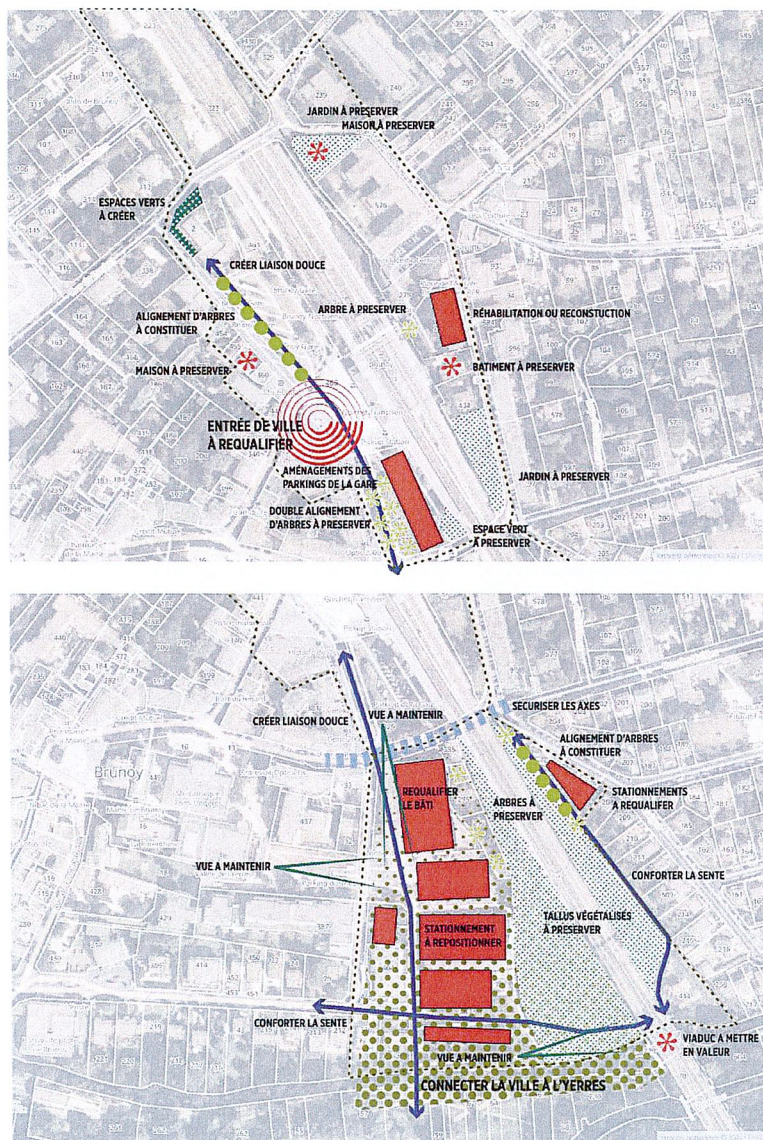
SECTEUR 7 • Parking de Lachambaudie

- Renaturer le secteur ;
- Reconstituer l'offre en stationnement ;
- Permettre la construction de nouveaux logements bien intégrés à la pente (hauteur plus basse en haut de la pente, plus haute le long de l'Yverres, en R+4+combles maximum) ;
- Créer des continuités visuelles et fonctionnelles vers l'Yverres ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Développer les espaces de loisirs verts et activités de tourisme.





CENTRE-GARE Synthèse des propositions





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RESTITUTION DE LA CONSULTATION

JUIN 2023

L'ORÉE DE SÉNART Le contexte

Lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les services de l'Etat avaient identifié les abords de la RN6 comme un secteur à densifier où de nouveaux logements devaient être construits.

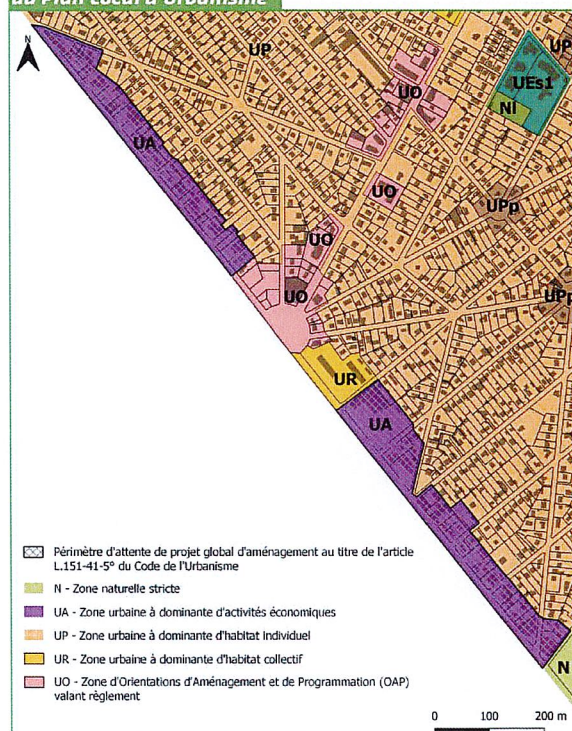
Compte tenu du caractère très autoroutier de cet axe, la Ville de Brunoy a décidé de classer les abords de la RN6 (zone UA) en périmètre d'attente global au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme, approuvé le 11 février 2021.

Seule la place de la Pyramide (zone UO) et ses abords immédiats (zone UR) sont immédiatement constructibles. L'évolution du secteur de la place de la Pyramide (zone UO) est encadrée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

VA QUOI SERT LE PÉRIMÈTRE D'ATTENTE DE PROJET ?

→ Il permet de limiter, pendant une durée maximale de 5 ans, les possibilités d'évolution des constructions présentes sur un périmètre donné dans l'attente de la définition d'un projet global visant à valoriser celui-ci..

Extrait du plan de zonage
du Plan Local d'Urbanisme



POURQUOI MODIFIER LE PLU ?

- Le délai de 5 ans fixé par le Code de l'Urbanisme arrive bientôt à échéance. Il convient donc de définir un règlement pour le secteur de l'Orée de Sénart.
- De plus, la communauté d'agglomération fait réaliser une étude sur le réaménagement de la RN6 dans le but de définir des perspectives d'amélioration de cet axe majeur de desserte pour l'agglomération
- La Ville a souhaité associer les habitants pour la rédaction de ce règlement et la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui viendra illustrer l'aménagement futur de ce secteur sous forme d'un schéma.





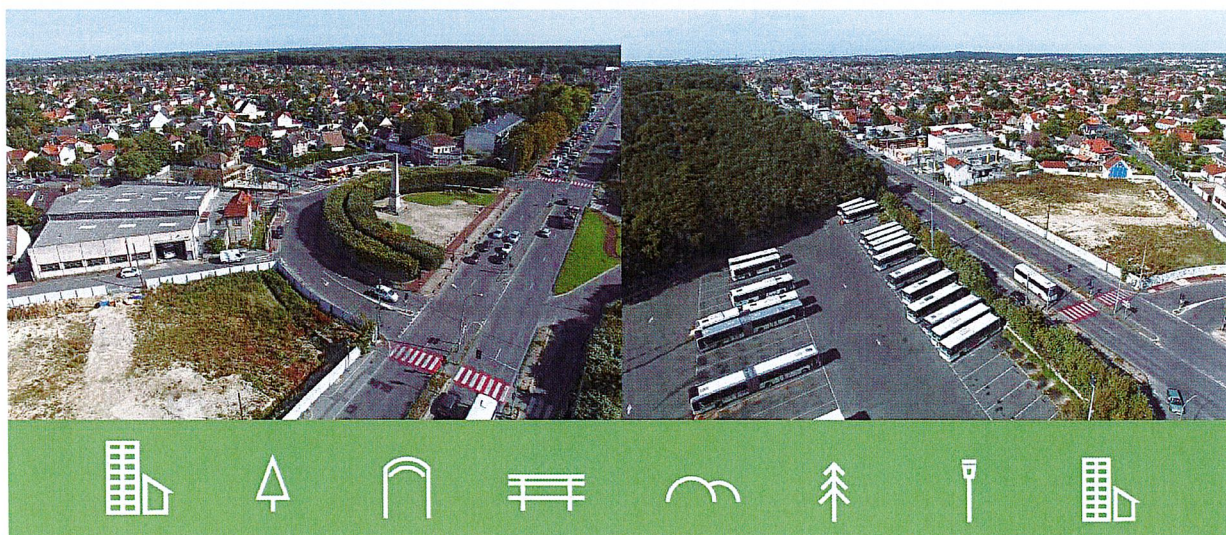
L'ORÉE DE SÉNART Le contexte

L'ORÉE DE LA FORÊT, DES ENJEUX FORTS DE RECONNECTION À LA FORÊT ET D'APAISEMENT DE L'ESPACE URBAIN

- Un caractère très routier ;
- D'importantes nuisances sonores, olfactives... liées au trafic de transit ;
- Un axe peu propice au développement de l'habitat à l'heure actuelle ;
- Des liaisons piétonnes et cyclables difficiles ;
- Une rupture physique avec la forêt de Sénart ;
- Un front bâti très hétérogène ;
- Une présence commerciale disparate.

OBJECTIFS DE LA MODIFICATION DU PLU

- Requalifier et ouvrir la place de la Pyramide et le front bâti de l'ex-RN6 sur la forêt de Sénart ;
- Encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services de proximité ;
- Favoriser la création de logements adaptés ;
- Désimperméabiliser les sols et créer de nouvelles trames végétales ;
- Repenser l'aménagement du secteur en lien avec l'axe routier ;
- Accompagner l'offre de transport en commun.





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RESTITUTION DE LA CONSULTATION

JUIN 2023

L'ORÉE DE SÉNART Les propositions d'évolutions réglementaires issues de la concertation

La Ville a organisé une balade urbaine le samedi 1er avril et un atelier participatif le samedi 20 mai.
40 participants étaient présents lors de la balade urbaine et 30 lors de l'atelier participatif.



LORS DE L'ATELIER DU 20 MAI, PLUSIEURS PROPOSITIONS ONT ÉTÉ FAITES PAR LES PARTICIPANTS. LES PROPOSITIONS SONT REGROUPÉES PAR THÈMES :

Logements

- Favoriser une mixité d'usage par l'implantation d'activités économiques (majoritairement) et de logements.
- Implanter les constructions en recul de 15m par rapport à l'alignement de l'ex-RN6 (sur le tronçon Pyramide/Paris).
- Prévoir la construction de foyers-logements pour personnes âgées et/ou de maisons de retraite.

Espaces verts et imperméabilisation

- Prolonger les alignements d'arbres à haute tige existant le long de la RN6.
- Maintenir les espaces verts existants et les développer.
- Désimperméabiliser certains espaces, par exemple : la terrasse du ZEF.
- Réduire la largeur du boulevard urbain pour végétaliser les espaces publics et ralentir la circulation

Hauteur

- Privilégier des constructions en rez-de-chaussée avec 3 étages et des combles (R+3+combles).

Services de proximité

- Favoriser l'implantation d'un cabinet médical et d'une crèche.
- Permettre également l'implantation de petits commerces divers
- Prévoir des espaces dédiés à la pratique du sport et une aire de jeux.
- Aménager du stationnement pour les futurs commerces.

Architecture

- Privilégier une architecture moderne.
- Offrir des espaces extérieurs aux nouveaux logements (balcons, loggias...)
- Végétaliser au maximum les futures constructions.
- Protéger le patrimoine bâti et végétal

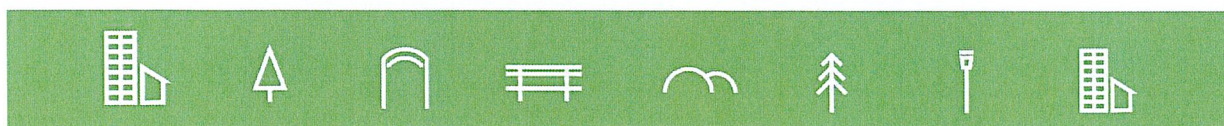
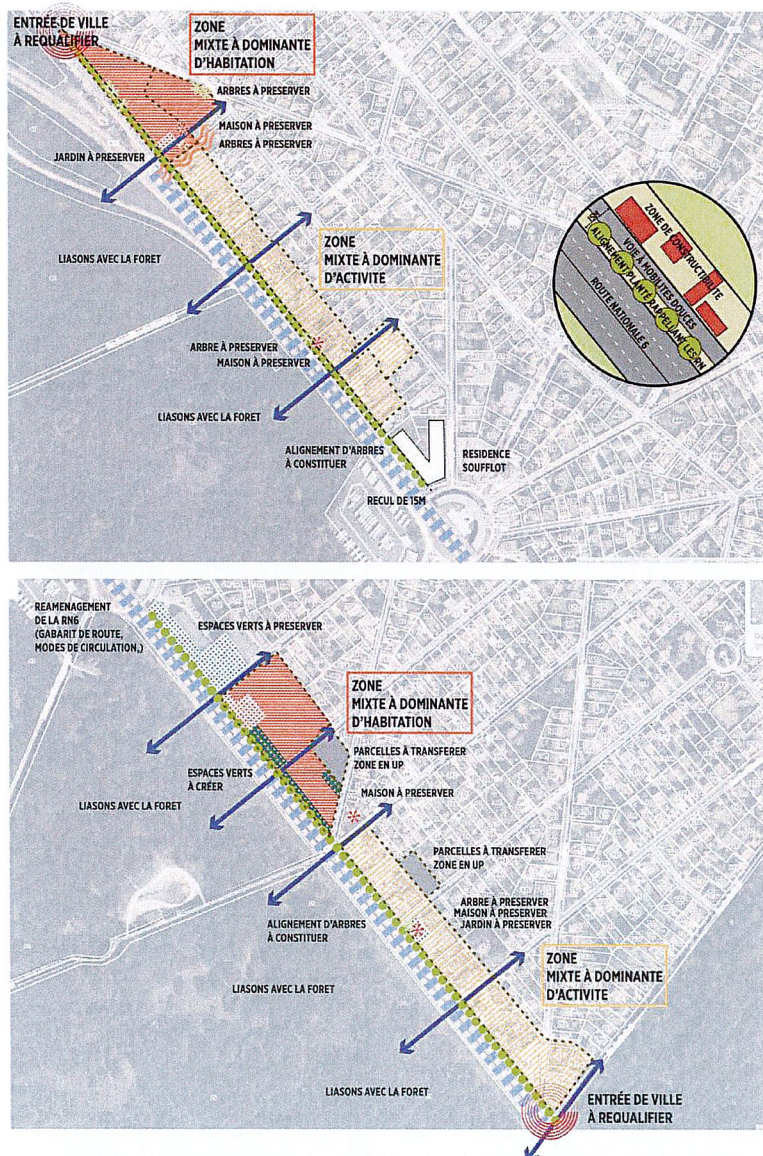
Autres

- Aménager des liaisons piétonnes pour reconnecter la ville avec la forêt.
- Limiter la vitesse sur le futur boulevard urbain.
- Maintenir l'alignement urbain actuel sur le tronçon Pyramide/Province





L'ORÉE DE SÉNART Synthèse des propositions



2.8. Café Urba

Deux « Cafés Urba » ont également permis aux habitants intéressés d'échanger sur la modification du PLU avec le service urbanisme de la Ville de Brunoy. Ils ont eu lieu :

- > le samedi 19 novembre 2022 de 10h à 12h à la Parenthèse ;
- > le samedi 4 novembre 2023 de 10h à 12h à la Parenthèse.

Ces deux évènements ont notamment été annoncés via le Facebook de la Ville « Brunoy Officiel ».



Brunoy Officiel

12 nov. 2022 · 🌐

...

[VOS RENDEZ-VOUS CAFÉS]

Samedi 19 novembre, deux rendez-vous cafés vous attendent de 10h à 12h à la Parenthèse.



CAFÉ URBA

Vous souhaitez en savoir plus sur la modification du PLU ou avez une question qui concerne l'urbanisme ? Le service urbanisme sera là pour y répondre.



<https://www.brunoy.fr/evenement/cafe-urba-3/>



CAFÉ RÉNOVER MALIN

Votre maison présente des déperditions de chaleur importantes ? Vous avez pour envie de réaliser des travaux de rénovation énergétique ? Venez rencontrer une conseillère de l'ALEC ainsi que des artisans RGE qui vous guideront dans votre projet.



<https://www.brunoy.fr/evenement/cafe-renover-malin-2/>



17 Samedi 19 novembre, de 10h à 12h



La Parenthèse (impasse de la Mairie)



Brunoy Officiel

1 nov. 2023 · 🌐

...



CAFÉ URBA

Vous souhaitez en savoir plus sur la modification du PLU ou avez une question qui concerne l'urbanisme ? Rendez-vous samedi 4 novembre de 10h à 12h à la Parenthèse pour un café urba.



La Parenthèse (impasse de la Mairie)



brunoy.fr

Café urba - Site officiel de la ville de Brunoy



5

1 commentaire

3. Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 22.070/C du 13 octobre 2022 ont été mises en œuvre tout au long de la procédure de modification de PLU.

Les différents événements organisés par la Ville de Brunoy : balades urbaines, ateliers participatifs, exposition ont permis d'associer l'ensemble des acteurs du territoire : les habitants, les usagers, les élus, les techniciens, ainsi que les associations.

Cette concertation a permis :

- > aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU, ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune ;
- > d'apporter des éléments constructifs au projet de modification du PLU.

Les différentes propositions émises par les participants aux ateliers participatifs sont reprises dans le tableau ci-après qui indiquent également de quelle manière elles ont été prises en compte dans le projet de modification du PLU de la Ville de Brunoy :

Propositions des participants aux ateliers participatifs	Traduction réglementaire dans la modification n°1 du PLU
Secteur des Coteaux de la Vallée de l'Yerres	
> mieux protéger le patrimoine bâti : anciennes serres, murs en meulière	La protection du patrimoine bâti et l'inventaire qui avait été fait dans le cadre de la révision du PLU seront réexaminés dans une autre procédure d'évolution du PLU. Il est en effet indispensable de veiller à une cohérence d'ensemble sur le territoire communal. Le règlement des secteurs UPdv et UPdvr qui correspondent au secteur des Coteaux affirme néanmoins la nécessité de préserver au maximum le patrimoine bâti de qualité existant, y compris les annexes et les murs.
> interdire toute construction au-delà d'une bande de 25m calculés par rapport à l'alignement ;	Cette proposition a été intégrée dans le règlement des secteurs UPdv et UPdvr : - « Les constructions nouvelles, y compris les annexes, doivent s'implanter dans une bande de constructibilité de 25m de profondeur comptée à partir de l'alignement des voies publiques ou privées existantes et des emprises publiques. » (Extrait du règlement modifié)
> n'autoriser qu'une seule construction annexe (garage non accolé à la construction principale, abri de jardin...) par unité foncière ;	Ces deux propositions ont été intégrées dans le règlement des secteurs UPdv et UPdvr : « Dans le secteur UPdv et le sous-secteur UPdvr, est également autorisée : - La construction d'annexe, dans la limite d'une seule annexe par unité foncière et à condition qu'elle soit implantée à moins de 10m en tout point de la construction principale. » (Extrait du règlement modifié)
> imposer que la construction annexe soit implantée à 10m maximum de la construction principale ;	

> interdire ou encadrer strictement les piscines enterrées ;	Cette proposition a été intégrée dans le règlement des secteurs UPdv et UPdvr : « Dans le secteur UPdv et le sous-secteur UPdvr uniquement, sont également interdites : - Les piscines couvertes ou non couvertes. » <i>(Extrait du règlement modifié)</i>
> interdire les plantes invasives (bambous, thuyas...) ;	Les prescriptions relatives au patrimoine naturel, comme celles relatives au patrimoine bâti seront revues à l'occasion d'une autre procédure d'évolution du PLU qui réexaminera l'ensemble de ces protections.
> mieux règlementer les essences, en privilégiant les essences indigènes, notamment les fruitiers ;	En effet, les protections relatives aux articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme ne peuvent être modifiées dans le cadre d'une modification de droit commun.
> imposer un pourcentage minimum d'espace vert de pleine terre ;	Cette proposition a été intégrée dans le règlement des secteurs UPdv et UPdvr : « UP.II-3-2-2. Dispositions applicables au secteur UPdv et au sous-secteur UPdvr uniquement : <i>70% minimum de la superficie du terrain doivent être conservés en espaces verts de pleine terre. »</i> <i>(Extrait du règlement modifié)</i>
> d'instaurer un coefficient élevé de surface perméable ;	Le règlement modifié ne prévoit pas de coefficient de surface perméable. Néanmoins, il impose une emprise au sol maximale de 20% dans les secteurs UPdv et UPdvr et il fixe un minimum de 70% d'espaces verts de pleine terre. Les surfaces imperméables se limitent donc à 30% maximum de la surface de la parcelle.
> interdire les murs pleins (à l'exception des murs de soutènement) pour favoriser le libre écoulement des eaux pluviales ;	Cette proposition a été intégrée dans le règlement des secteurs UPdv et UPdvr : « Dispositions particulières : <i>Dans le secteur UPdv et le sous-secteur UPdvr uniquement, les clôtures pleines sont interdites au-delà d'une bande de 25m de profondeur comptée à partir de l'alignement des voies publiques ou privées existantes et des emprises publiques. »</i> <i>(Extrait du règlement modifié)</i>
> favoriser la plantation de haies vives en limites séparatives ;	Les clôtures pleines ne sont pas autorisées au-delà d'une bande de 25m de profondeur, favorisant ainsi les clôtures végétales.
> imposer la plantation de 2 arbres pour 1 arbre abattu ;	Cette proposition a été intégrée dans le règlement des secteurs UPdv et UPdvr : « Dans le secteur UPdv et le sous-secteur UPdvr uniquement, tout arbre abattu doit être remplacé par deux arbres répondant aux conditions cumulatives suivantes : - de même essence ou d'une essence susceptible de redonner une valeur paysagère équivalente ;

	- de même port ; - de même développement. » (Extrait du règlement modifié)
> préserver la vue sur la plaine d'Epinay ;	Cette remarque a été intégrée en limitant les hauteurs autorisées dans le règlement, ainsi que les emprises au sol maximales et les règles d'implantation. Ceci permet de maintenir des percées visuelles sur la plaine d'Epinay. Une perspective visuelle à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme était déjà identifiée dans le PLU approuvé en 2021. Cette protection a été conservée.
> valoriser les circulations piétonnes (conforter les sentes).	Les sentes sont protégées au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme depuis l'approbation du PLU en 2021. Cette protection n'a pas été remise en cause lors de la modification.
Secteur Centre-Gare	
Secteur 1 – Les emprises SNCF – Nord de la gare routière > Permettre la construction d'un petit immeuble d'habitat collectif (rez-de-chaussée avec 4 étages, soit R+3+combles), tout en limitant l'imperméabilisation des sols et en prévoyant les circulations nécessaires aux engins de maintenance SNCF.	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.
Secteur 2 – La gare routière > Optimiser la gestion de l'espace dédié aux transports collectifs ; > Renforcer les boisements existants et la présence du végétal de manière globale ; > Prévoir une liaison piétonne et cyclable Nord/Sud. Aujourd'hui, il n'y a pas de continuité piétonne ; > Créer du stationnement.	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.
Secteur 3 – La gare et le parking au Sud de la gare > Donner une identité à la ville dès la sortie de la gare en veillant à la qualité architecturale et paysagère de toutes les constructions visibles par les visiteurs ; > Améliorer la signalétique, en implantant à la fois des panneaux expliquant l'histoire de la ville et en indiquant les services, équipements, etc. ; > Préserver le double alignement d'arbres existant au Sud de la gare ; > Permettre la construction d'un petit immeuble d'habitat collectif de qualité et bien intégré, le long de la voie ferrée (R+3+combles à R+4+combles maximum) ;	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.

> Privilégier l'implantation d'activités en pied de cet immeuble (atelier de réparation de vélo...).	
Secteur 4 – Monoprix > Maintenir Monoprix aux abords de la gare ; > Permettre l'évolution du bâtiment actuel soit par une opération de surélévation, soit par une opération de démolition/reconstruction (R+3+combles, soit la même hauteur que le bâtiment en face, pas plus haut) ; > En cas de démolition, imposer une continuité visuelle vers la vallée de l'Yerres ; > Créer une continuité piétonne et cyclable sécurisée de la gare vers l'Yerres ; > Protéger et mettre en valeur le sequoia remarquable, visible depuis le parvis de la gare.	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.
Secteur 5 – Route de Brie > Préserver cette surface non imperméabilisée (jardin potager) ; > Développer l'agriculture urbaine ; > Protéger le patrimoine ferroviaire ; > Réhabiliter ou reconstruire l'immeuble ICF.	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.
Secteur 6 – Avenue Montaigne > Renforcer l'offre de stationnement par la construction d'un parking silo pour compenser la diminution de l'offre à l'Ouest de la voie ferrée ; > Veiller à l'intégration architecturale et paysagère de cette nouvelle construction ; > Maintenir la liaison douce existante le long de la voie ferrée ; > Renforcer la place de l'arbre, protéger le grand marronnier.	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.
Secteur 7 – Parking de Lachambaudie > Renaturer le secteur ; > Reconstituer l'offre en stationnement ; > Permettre la construction de nouveaux logements bien intégrés à la pente (hauteur plus basse en haut de la pente, plus haute le long de l'Yerres, en R+4+combles maximum) ; > Créer des continuités visuelles et fonctionnelles vers l'Yerres ; > Limiter l'imperméabilisation des sols ; > Développer les espaces de loisirs verts et les activités de tourisme.	Ces éléments ont été repris tels quels dans l'OAP n°12 : Centre-Gare.

Secteur de l'Orée de Sénart	
Logements : > Favoriser une mixité d'usage par l'implantation d'activités économiques (majoritairement) et de logements ; > Implanter les constructions en recul de 15m par rapport à l'alignement de l'ex-RN6 (sur le tronçon Pyramide/Paris) ; > Prévoir la construction de foyers-logements pour personnes âgées et/ou de maisons de retraite.	Le règlement, comme l'OAP, favorise une diversité des fonctions urbaines, définissant des secteurs mixtes à dominante d'habitat et des secteurs mixtes à dominante d'activités. Un recul de 5m minimum a été défini au Nord de la place de la Pyramide. Ce recul sera calculé par rapport à l'alignement de la RN6 réaménagé en boulevard urbain, les trottoirs seront élargis et végétalisés. Le recul des futures constructions par rapport aux bords de la bande roulante sera donc proche de 15m, comme demandé par les participants. Parmi les objectifs définis dans le l'OAP n°11 : L'Orée de Sénart figure « Favoriser la création de logements adaptés ». La proposition des participants a donc été reprise dans l'OAP.
Espaces verts et imperméabilisation : > Prolonger les alignements d'arbres à haute tige existant le long de la RN6 ; > Maintenir les espaces verts existants et les développer ; > Désimperméabiliser certains espaces, par exemple : la terrasse du ZEF ; > Réduire la largeur du boulevard urbain pour végétaliser les espaces publics et ralentir la circulation.	Le schéma d'aménagement de l'OAP n°11 – Orée de Sénart identifie les alignements d'arbres existants ou à créer, ainsi que les arbres à préserver. De la même manière, le schéma d'aménagement identifie un espace vert à créer, à partir d'un espace vert aujourd'hui non ouvert au public existant. Cette proposition a été reprise dans les objectifs définis pour cette OAP : « Désimperméabiliser les sols et réer de nouvelles trames végétales ». Cet élément est repris dans les principes d'aménagement de l'OAP. Il s'agit même du premier principe affiché dans le A. Réaménager la RN6 en un boulevard urbain apaisé et qualitatif.
Hauteur : > Privilégier des constructions en rez-de-chaussée avec 3 étages et des combles (R+3+combles).	Ce principe est affiché dans l'OAP et règlementé dans le règlement du PLU qui impose dans la nouvelle zone UB correspondant au périmètre de l'OAP n°11 : Orée de Sénart : - « La hauteur maximale des constructions ne doit pas dépasser 12m à l'égout du toit et 15m de hauteur plafond, soit un rez-de-chaussée et 4 niveaux dont le dernier doit être en comble ou en attique ; » (Extrait du règlement modifié)
Services de proximité : > Favoriser l'implantation d'un cabinet médical et d'une crèche ; > Permettre également l'implantation de petits commerces divers ; > Prévoir des espaces dédiés à la pratique du sport et une aire de jeux ; > Aménager du stationnement pour les futurs commerces.	Ces éléments ont été repris dans l'OAP dans le principe d'aménagement D. Promouvoir une vie de quartier autour de services de proximité.
Architecture : > Privilégier une architecture moderne ;	

> Offrir des espaces extérieurs aux nouveaux logements (balcons, loggias...) ; > Végétaliser au maximum les futures constructions ; > Protéger le patrimoine bâti et végétal.	Ces éléments sont repris dans l'OAP n°11 et le règlement de la zone UB.
Autres : > Aménager des liaisons piétonnes pour reconnecter la ville avec la forêt ; > Limiter la vitesse sur le futur boulevard urbain ; > Maintenir l'alignement urbain actuel sur le tronçon Pyramide/Province.	Ces éléments sont repris dans l'OAP n°11 et le règlement de la zone UB.

Toutes ces participations ont ainsi contribué à écrire un projet de territoire plus qualitatif et adapté à la réalité du vécu et aux attentes des Brunoyens.